

Reçu en préfecture le 25/10/2023







# TARIFS VOTES AU CONSEIL MUNICIPAL

Au 25 octobre 2023 Au 1er janvier 2024

## Annexe n°2

à la Délibération votée le 18 octobre 2023

Complète la délibération du conseil municipal n° 2023\_009 en date du 25 janvier 2023\_annexe 1 relative aux tarifs du secteur Enfance

Modifie la délibération du conseil municipal n° 2021\_112 en date du 13 octobre 2021\_annexe 2 relative aux tarifs de la patinoire



## Ville de Rochefort

# I - TARIFS MUNICIPAUX

		Pages
A compter	<u>du 25 octobre 2023</u>	
	La patinoire	3
A compter	du 1er janvier 2024	
Secteur	r Jeunesse	
	Centres de loisirs et centres de vacances	4-5
Secteur	r Equipement, loisirs et tourisme	
	Location de salles	6 -7
	Camping municipal	8-9
Secteur	r Affaires culturelles	
	Service éducatif des musées et service du patrimoine	10
	Musées d'Art d'Histoire	11
	Fonds gérés par la Ville	12
Secteur	r Administration générale	
	Droits de place	13 - 14
	Cimetière	15
Secteur	r Sports	
	Piscine municipale	16
Secteur	r Voirie, Aménagement urbain	
	Stationnement Payant Voirie	17
	Stationnement Camping-Cars	18
	Droits de voirie	19 - 20
	Antennes relais	20
	Ouvrages de gaz et d'électricité	21
Secteur	r Hygiène, contrôle et cadre de vie	
	Police municipale	22
	Service communal d'hygiène et de santé	22
Secteur	r Services techniques	
	Port de plaisance	23- 27
	Prestations services techniques	28
Secteur	r Espaces verts, propreté	
	Conservatoire du Bégonia	29
	Décorations florales et autres	29

# SECTEUR SPORT ET L

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le 25/10/2023

ID : 017-211702998-20231024-DEL2023\_097-DE

## **PATINOIRE**

## Tarifs TTC au 25 octobre 2023

	Tarif 2021/2022	Tarif 2023/2024	VAR€	VAR %
Entrée	6,00	6,00	0,00€	0,0%
10 entrées	50,00	50,00	0,00€	0,0%
Enfants -de 8 ans	3,00	3,00	0,00€	0,0%
Groupes scolaires de Rochefort (sans notion d'âge)	Gratuit	Gratuit		
Groupes scolaires Hors Rochefort (sans notion d'âge)	3,00	3,00	0,00€	0,0%

Les tarifs pour les partenariats sponsors de la patinoire et la redevance d'occupation pour les soirées privées seront votés par délibération au conseil municipal du 18/10/2023

# SECTEUR JEUNES

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023 ID: 017-211702998-20231024-DEL2023\_097-DE

## **CENTRES DE LOISIRS** Tarifs TTC au 1er janvier 2024

ACTIVITES	Ticket par enfant et par séance				
TI'MOMES, TI'KIDS, TIM'ADOS	Tarif 2023   Tarif 2024   VAR € VAR				
Enfants rochefortais selon quotient familial					
de 0 à < 680	2,50	2,55	0,05	2,0%	
de 680 à < 1020	3,10	3,20	0,10	3,2%	
de 1020 à < 1360	3,70	3,85	0,15	4,1%	
de 1360 à < 1700	4,40	4,60	0,20	4,5%	
> = à 1700	5,15	5,40	0,25	4,9%	
Enfants non Rochefortais	6,20	6,55	0,35	5,6%	

## **CENTRES DE VACANCES** Tarifs TTC au 1er janvier 2024

Séjours A - 6 à 15 ANS		Rochefort					
(tarif journalier)	Tarif 2023 <b>Tarif 2024</b> VAR €		VAR €	VAR %			
Enfants rochefortais selon quotient familial							
de 0 à < 510	5,65	5,70	0,05	0,9%			
de 510 à < 680	8,20	8,30	0,10	1,2%			
de 680 à < 850	11,75	11,95	0,20	1,7%			
de 850 à < 1020	15,50	15,80	0,30	1,9%			
de 1020 à < 1190	20,10	20,50	0,40	2,0%			
de 1190 à < 1360	25,20	25,75	0,55	2,2%			
1360 à < 1700	31,30	32,00	0,70	2,2%			
> = à 1700	36,05	36,90	0,85	2,4%			
Enfants non Rochefortais	41,20	42,20	1,00	2,4%			

Séjours B - 6 à 15 ANS		Rochefort					
(tarif journalier)	Tarif 2023	Tarif 2024	VAR €	VAR %			
Enfants rochefortais selon quotient familial							
de 0 à < 510	14,55	14,60	0,05	0,3%			
de 510 à < 680	21,20	21,30	0,10	0,5%			
de 680 à < 850	30,25	30,40	0,15	0,5%			
de 850 à < 1020	42,75	43,00	0,25	0,6%			
de 1020 à < 1190	51,90	52,20	0,30	0,6%			
de 1190 à < 1360	64,90	65,40	0,50	0,8%			
1360 à < 1700	80,90	81,55	0,65	0,8%			
> = à 1700	93,25	94,00	0,75	0,8%			
Enfants non Rochefortais	100,00	101,00	1,00	1,0%			

# SECTEUR JEUNES Reçu en préfecture le 25/10/2023 Publié le 25/10/2023

Envoyé en préfecture le 25/10/2023



ID: 017-211702998-20231024-DEL2023\_097-DE

LOCAL ESPACE JEUNES	Tarifs TTC au 1er janvier 2024						
	Tarif 2023 Tarif 2024 VAR € VAR						
Adhésion annuelle	1,00	1,00	0,00	0,0%			
Participation sortie -1	3,10	3,15	0,05	1,6%			
Participation sortie - 2	5,15	5,25	0,10	1,9%			
Participation sortie - 3	10,30	10,50	0,20	1,9%			
Participation sortie - 4	1,10	1,20	0,10	9,1%			

LOCATION MINIBUS AUX	Tarifs TTC au 1er janvier 2024
ASSOCIATIONS ROCHEFORTAISES	

Par véhicule	Tarif 2023	Tarif 2024	VAR €	VAR %
Tarif par jour	21,00	22,00	1,00	4,8%
Tarif au kilomètre	0,16	0,17	0,01	6,3%

# SECTEUR EQUIPEMENTS, LOISIR

Envoyé en préfecture le 25/10/2023 Reçu en préfecture le 25/10/2023 Publié le 25/10/2023 ID : 017-211702998-20231024-DEL2023\_097-DE

## LOCATIONS DE SALLES

## Tarifs journaliers TTC au 1 er janvier 2024

Palais des congrès			2023	2024	VAR €	VAR %
	Tarifs tout public	journée	795,00	795,00	0,00	0,0 %
SALLES COLBERT *	Habitants Ro	chefortais à titre privé	200,00	210,00	10,00	5,0 %
(salle LA FAYETTE incluse)	Organismes Rochefor	tais à but non lucratif	188,00	198,00	10,00	5,3 %
	Clubs de troisième âge réunissant					
Rochefortais uniquement	essentiellement des roch sans transmission pos		Gratuit	Gratuit		
Modificaton du podium salle Colbert	taille initiale : 6mx4m	soit 24m²	165,00	170,00	5,00	3,0 %
	Tarifs tout public	journée	386,00	386,00	0,00	0,0 %
CUISINES	Habitants Rochefortais	à titre privé (journée)	200,00	210,00	10,00	5,0 %
	Organismes Rochefortais	à but non lucratif (journée)	141,00	149,00	8,00	5,7 %
Service effectué salles	La Fayette et Colbert : buffe	t, lunch, cocktails	150,00	150,00	0,00	0,0 %
	Habitants et organi	smes hors Rochefort	283,00	298,00	15,00	5,3 %
SALLE LA FAYETTE *		Habitants Rochefort	169,00	178,00	9,00	5,3 %
SALLE LATATETTE	Tarif organismes Rochefor	tais à but non lucratif	108,00	114,00	6,00	5,6 %
	Pi	que-nique de groupe	22,00	22,00	0,00	0,0 %
AUDITORIUM */4)	Organismes rochefortais à but lucratif et tout autre	- de 6h00	175,00	184,00	9,00	5,1 %
AUDITORIUM *(1)	organisme hors Rochefort	+ de 6h00	268,00	282,00	14,00	5,2 %
SALLE PIERRE LOTI*(1)	journée		138,00	145,00	7,00	5,1 %
	- de 20 places	- de 6h00	55,00	58,00	3,00	5,5 %
SALLES DE COMMISSIONS*(1)	- de 20 places	+ de 6h00	75,00	79,00	4,00	5,3 %
CALLED DE COMMISSIONS (1)	+ de 20 places	- de 6h00	99,00	104,00	5,00	5,1 %
***************************************	·	+ de 6h00	123,00	129,50	6,50	5,3 %

<sup>\*</sup> tarif dégressif le 2ème jour = 75%, 3ème jour et au-delà : 50%

<sup>(1)</sup> gratuité pour les associations Rochefortaises à caractère social, culturel et sportif, les organismes publics, les syndicats et partis politiques pour des manifestations non payantes et/ou d'intérêt général à entrée non payante ou non lucrative.

Salle polyvalente Libération		2023	2024	VAR€	VAR %
Habitant et organisme Rochefortais à but non lucratif	Jour	165,00	174,00	9,00	5,5 %
Habitant et organisme hors Rochefort	Jour	222,00	233,00	11,00	5,0 %

Pour l'ensemble des salles	2023	2024	VAR €	VAR %
Non respect du rangement et du nettoyage, application d'un forfait	212,00	223,00	11,00	5,2 %
Heure supplémentaire de gardiennage ou d'intervention d'agent technique	41,50	60,00	18,50	44,6 %

Forum des Marais		2023	2024	VAR €	VAR %
Salle de réunion 50 places + de 6h00	- de 6h00	85,00	89,50	4,50	5,3 %
	+ de 6h00	115,00	121,00	6,00	5,2 %
Auditorium 100 places	- de 6h00	138,00	145,00	7,00	5,1 %
	+ de 6h00	177,00	186,00	9,00	5,1 %
Organismes Rochefortais à but non lucratif (2)					
Salle de réunion 50 places	Journée		34,00		
Auditorium 100 places	Journée		56,00		

<sup>(2)</sup> gratuité pour l'association forum des marais de l'Atlantique et pour l'association pour le don du sang bénévole du pays rochefortais.

# SECTEUR EQUIPEMENTS, LOISIR

Envoyé en préfecture le 25/10/2023 Reçu en préfecture le 25/10/2023 Publié le 25/10/2023 ID : 017-211702998-20231024-DEL2023\_097-DE

## LOCATIONS DE SALLES

Tarifs journaliers TTC au 1 er janvier 2024

Salle exposition Aurore		2023	2024	VAR€	VAR %
Organismes Rochefortais à but non lucratif	tarif hebdomadaire	64,00	68,00	4,00	6,3 %
Organismes de la CARO à but non lucratif (hormis Rochefort)	tarif hebdomadaire	98,00	103,00	5,00	5,1 %
Organismes hors CARO et hors Rochefort à but non lucratif	tarif hebdomadaire	129,00	136,00	7,00	5,4 %
Organismes privés de Rochefort	tarif hebdomadaire	108,00	114,00	6,00	5,6 %
Organismes privés de la CARO (hors Rochefort)	tarif hebdomadaire	130,00	137,00	7,00	5,4 %
Organismes privés hors CARO et hors Rochefort	tarif hebdomadaire	163.00	172.00	9.00	5.5 %

Salle de la Poudrière		2023	2024	VAR €	VAR %
Habitant et organisme Rochefortais à but non lucratif	journée	100,00	105,00	5,00	5,00 %
Habitant et organisme à but non lucratif hors Rochefort	journée	130,00	137,00	7,00	5,4 %
Manifestation à but lucratif Rochefortais	journée	155,00	163,00	8,00	5,2 %
Manifestation à but lucratif hors Rochefort	journée	206,00	216,50	10,50	5,1 %
	jouiiio	200,00		. 0,00	3,: 70

Mise à disposition d'un Agent technique entre 19h00 et 7h00 - charges salariales incluses *	heure	67,00	67,00	0,00	0,0 %	
---	-------	-------	-------	------	-------	--

<sup>\*</sup> cf grille des tarifs des services techniques

# SECTEUR EQUIPEMENTS, LOISIR Reçu en préfecture le 25/10/2023 Publié le 25/10/2023

Envoyé en préfecture le 25/10/2023 Reçu en préfecture le 25/10/2023 Publié le 25/10/2023

## **CAMPING MUNICIPAL**

# ID: 017-211702998-20231024-DEL2023\_097-DE **Tarifs HT au 1er janvier 2024**

	Emplacement	/ Tarif par jour	Tarif HT 2023	Tarif HT 2024	Tarif TTC 2024	VAR€	VAR %
		emplacement tente à pied à vélo	6,09	6,45	7,10	0,36	5,9%
hors saison	Corfoit iournalian*	emplacement tente avec voiture	9,09	9,54	10,50	0,45	5,0%
(mars et novembre)	Forfait journalier*	emplacement caravane avec ou sans voiture ou camping-car + électricité et antenne	16,36	17,27	19,00	0,91	5,6%
mi saison		emplacement tente à pied à vélo	6,73	7,73	8,50	1,00	14,9%
(avril mai juin	Corfoit iournalian*	emplacement tente avec voiture	9,73	10,91	12,00	1,18	12,1%
septembre et octobre)	Forfait journalier*	emplacement caravane avec ou sans voiture ou camping-car + électricité et antenne	18,18	20,00	22,00	1,82	10,0%
		emplacement tente à pied à vélo	7,73	8,91	9,80	1,18	15,3%
pleine saison	Faufait iaaliau*	emplacement tente avec voiture	10,91	12,73	14,00	1,82	16,7%
(juillet et août)	Forfait journalier*	emplacement caravane avec ou sans voiture ou camping-car + électricité et antenne	19,09	21,82	24,00	2,73	14,3%
		1 adulte	3,09	3,36	3,70	0,27	8,7%
Supp	léments	1 enfant jusqu'à 13 ans non révolus	1,23	1,32	1,45	0,09	7,3%
		1 animal	1,59	1,73	1,90	0,14	8,8%

<sup>\*</sup> Emplacements nus : à partir du 15ème jour consécutif : 10% de réduction

Location Ecolodges / Tarif par jour		Tarif HT 2023	Tarif HT 2024	Tarif TTC 2024	VAR€	VAR %
	Pleine saison (juillet-août)	35,45	40,00	44,00	4,55	12,8%
Ecolodge	Mi-saison (avril, mai, juin, septembre, octobre)	26,36	30,91	34,00	4,55	17,3%
	Location linge lit simple	4,17	4,17	5,00	0,00	0,0%
Prestations hôtelières	Location serviette de toilette par personne	1.67	1,67	2,00	0,00	0,0%

Location Mobil-H	ome par semaine	Tarif HT 2023	Tarif HT 2024	Tarif TTC 2024	VAR€	VAR %
	Pleine saison (juillet-août)	340,91	372,73	410,00	31,82	9,3%
Mobil Home* tarifs forfaitaires de 1 à 4 personnes	Mi-saison (avril, mai, juin, septembre, octobre)	286,36	309,09	340,00	22,73	7,9%
	Hors saison (mars et novembre)	272,73	290,91	320,00	18,18	6,7%
	Pleine saison (juillet-août)	290,91	318,18	350,00	27,27	9,4%
Mobil Home* tarifs forfaitaires de 1 à 2 personnes	Mi-saison (avril, mai, juin, septembre, octobre)	245,45	263,64	290,00	18,19	7,4%
	Hors saison (mars et novembre)	231,82	245,45	270,00	13,63	5,9%
	1 adulte	3,09	3,36	3,70	0,27	8,7%
Suppléments	1 enfant jusqu'à 13 ans non révolus	1,23	1,32	1,45	0,09	7,3%
Supplements	1 animal	1,59	1,73	1,90	0,14	8,8%
	Ménage	50,00	59,09	65,00	9,09	18,2%

<sup>\*</sup> Mobil homes : troisième et quatrième semaine consécutives : 10 % de réduction

# SECTEUR EQUIPEMENTS, LOISIA Reçu en préfecture le 25/10/2023 Publié le 25/10/2023

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

1 4516 16 26/16/2026

Location Mobil-Home pour d	eux nuits	Tarif HT 2023	Tarif HT 2024	Tarif TTC 2024	VAR€	VAR %
	Pleine saison (juillet-août)	130,91	144,00	158,40	13,09	10,0%
Mobil Home* tarifs forfaitaires de 1 à 4 personnes	Mi-saison (avril, mai, juin, septembre, octobre)	110,91	120,00	132,00	9,09	8,2%
	Hors saison (mars et novembre)	105,45	112,00	123,20	6,55	6,2%
	Pleine saison (juillet-août)	110,91	122,00	134,20	11,09	10,0%
Mobil Home* tarifs forfaitaires de 1 à 2 personnes	Mi-saison (avril, mai, juin, septembre, octobre)	93,64	101,10	111,21	7,46	8,0%
	Hors saison (mars et novembre)	90,00	95,40	104,94	5,40	6,0%
	1 adulte	3,09	3,36	3,70	0,27	8,7%
Cuppléments	1 enfant jusqu'à 13 ans non révolus	1,23	1,32	1,45	0,09	7,3%
Suppléments	1 animal	1,59	1,73	1,90	0,14	8,8%
	Ménage	50,00	59,09	65,00	9,09	18,2%

Taxe de	e séjour	Tarif TTC 2023	Tarif TTC 2024	VAR€	VAR %
Taxe de séjour (par jour et par personne)*	s'applique à tous les tarifs	0,66	0,66	0,00	0,0%

<sup>\*</sup> sous réserve d'évolution lors du vote des tarifs par la CARO.

Lav	erie	Tarif HT 2023	Tarif HT 2024	Tarif TTC 2024	VAR€	VAR %
TARIF UNITAIRE	lavage	3,82	4,00	4,40	0,18	4,7%
	séchage	3,82	4,00	4,40	0,18	4,7%

Cautions *	Tarif HT 2023	Tarif HT 2024	Tarif TTC 2024	VAR€	VAR %
Dégradation dans les mobil homes	109,09	118,18	130,00	9,09	8,3%
Dégradation dans les Ecolodges	72,73	81,82	90,00	9,09	12,5%
Ménage non fait dans les mobil-homes	50,00	59,09	65,00	9,09	18,2%

<sup>\*</sup>cf BOI-TVA-BAE-10-10-10- du 15/11/2012

Divers	Tarif HT 2023	Tarif HT 2024	Tarif TTC 2024	VAR€	VAR %
Perte du badge magnétique d'accès	9,17	9,17	11,00	0,00	0,0%

Frais administratifs	Tarif HT 2023	Tarif HT 2024	Tarif TTC 2024	VAR€	VAR %
Frais administratifs d'un emplacement pour caravane/camping-car ou d'un mobile home.					
Ces frais sont déductibles de la facturation complète du séjour. En cas d'annulation de la réservation par le client, ces frais restent acquis au camping.	27,27	27,27	30,00	0,00	0,0%
Si le client reporte son séjour, la même année, à une autre date validée par le régisseur, ces frais sont déductibles de la facturation complète du séjour.					

## Marché de plein air

Se référer au tarif relatif à l'occupation du domaine public, "abonnés marché alimentaire Mardi/Jeudi/Samedi" fixé page 13 de l'annexe du livret tarifaire.

	Tarif HT 2023	Tarif HT 2024	Tarif TTC 2024	VAR€	VAR %
Location vélo électrique (par jour)		12,50 €	15,00 €		

En cas de fermeture exceptionnelle du camping liée à une décision d'une autorité publique ou à un cas de force majeure, le remboursement intégral des frais administratifs, arrhes et autres acomptes sera effectué. Un prorata temporis sera appliqué pour les tarifs forfaitaires pour une utilisation partielle dans le temps sur les prestations du service.

# SECTEUR AFFAIRES CULT

Envoyé en préfecture le 25/10/2023 Reçu en préfecture le 25/10/2023 Publié le 25/10/2023

## HOTEL HEBRE DE SAINT-CLEMENT

ID: 017-211702998-20231024-DEL2023\_097-DE

## Service éducatif des musées et du service du patrimoine

	Rochefort			Hors Rochefort		
Activités temps scolaires	Tarif 2023 par élève	Tarif 2024 par élève	VAR %	Tarif 2023 par élève	Tarif 2024 par élève	VAR %
1 activité visite durée 1 h 30*	gratuit	gratuit		gratuit	gratuit	
activité atelier avec matériel durée 1h30	1,20	1,20	0,0%	1,50	1,50	0,0%
2 activités	2,00	2,00	0,0%	2,30	2,30	0,0%
3 activités	3,00	3,00	0,0%	3,30	3,30	0,0%
journée continue (conception, organisation, animation)	12,00	12,00	0,0%	15,00	15,00	0,0%

Les groupes de scolaires qui choisissent de faire une visite hors du service éducatif (visite fin d'année...) se voient attribuer le tarif groupe normal

		1 h 30		1/	/2 journée	
Ateliers temps de loisirs	Tarif 2023 par enfant	Tarif 2024 par enfant	VAR %	Tarif 2023 par enfant	Tarif 2024 par enfant	VAR %
Individuels	2,80	2,80	0,0%	5,00	5,00	0,0%
Groupes centres aérés et centres de loisirs, dispositif d'activités péri-scolaires (Ecole ouverte) (maxi 12) et détenteur de la carte "Petit Léonard, "groupes du champ social ou handicap	1,50	1,50	0,0%	2,50	2,50	0,0%
Stages Petits Z'Hèbres	2 séa	ınces		3 séa	ances	
Stages Fellis Z Hebies	10,00	10,00	0,0%	12,50	12,50	0,0%
Visite et atelier « famille »	<u> </u>				-	-

Visite et atelier « famille » (au moins 1 adulte et 1 enfant qui	2.00	3.00	50.0%
suivent l'animation) - prix par personne -	2,00	3,00	30,0%
entrée du musée inclue			

## Musée d'Art et d'Histoire - Service du Patrimoine

	7	Tarif plein			Tarif réduit*			
	Tarif 2023	Tarif 2024	VAR %	Tarif 2023	Tarif 2024	VAR %		
Espaces permanents musée (RDC CIAP gratuit)	5,00	5,50	10,0%	3,00	3,00	0,0%		
Accès, visites, expositions et animations dans le cadre des opérations	gratuit	gratuit		gratuit	gratuit			
Visite virtuelle 3D MPL (incluant l'entrée musée)	8,50	8,50	0,0%	7,00	7,00	0,0%		
Visite univers Loti (incluant l'entrée musée 3 D + espaces permanents)	11,00	11,50	4,5%	9,00	9,00	0,0%		

	Tarif plein			Tarif réduit *		
Visite thématique publics individuels	Tarif 2023 par personne	Tarif 2024 par personne	VAR %	Tarif 2023 par personne	Tarif 2024 par personne	VAR %
Durée : 0 h 30	3,00	3,00	0,0%	2,00	2,00	0,0%
Durée : 1 h 30	6,50	6,50	0,0%	5,50	5,50	0,0%
Durée : 3 h 00	11,00	11,00	0,0%	9,50	9,00	-5,3%
Durée 3 h 30 (avec bus)	20,00	20,00	0,0%	17,00	17,00	0,0%
Visite nocturne	11,00	11,50	4,5%	8,50	9,00	5,9%

<sup>\*</sup> les visites thématiques des collections du musée incluent le prix de l'entrée du musée

# SECTEUR AFFAIRES CULT

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le 25/10/2023

ID : 017-211702998-20231024-DEL2023\_097-DE

## Musée d'Art et d'Histoire - Service du Patrimoine

	F	Rochefort		Hor	s Rochefort	
Visite thématique groupes (+ de 15 personnes)	Tarif 2023 par personne	Tarif 2024 par personne	VAR %	Tarif 2023 par personne	Tarif 2024 par personne	VAR %
Espaces permanents musée (RDC CIAP gratuit)	3,00	3,00	0,0%	4,00	4,00	0,0%
Visite virtuelle 3D MPL (incluant l'entrée musée)	6,50	6,50	0,0%	7,50	7,50	0,0%
Visite univers Loti (incluant visite guidée musée 3D + espace permanent)	8,00	8,00	0,0%	8,50	8,50	0,0%
Durée : 1 h 30	5,00	5,00	0,0%	6,00	6,00	0,0%
Durée : 1/2 jour	7,00	7,00	0,0%	8,00	8,00	0,0%
Durée : journée	11,00	11,00	0,0%	13,00	13,00	0,0%

Forfait interventions extérieures 1h hors temps de déplacement (Rochefort)	40,00	45,00	12,5%
Forfait interventions extérieures 1h hors temps de déplacement CARO et hors-CARO (hors CARO sous réserve de l'intérêt du projet) + frais de déplacement sur la base du barème de remboursement des frais kilométriques	50,00	55,00	10,0%

	Tarif plein			Tarif réduit *		
Conférences / animations	Tarif 2023 par personne	Tarif 2024 par personne	VAR %	Tarif 2023 par personne	Tarif 2024 par personne	VAR %
Conférence A	7,50	7,50	0,0%	6,50	6,50	0,0%
Conférence B	4,00	4,00	0,0%	3,00	3,00	0,0%
Conférence C	gratuit	gratuit		gratuit	gratuit	

\*REDUITS: carte Privilège (remplace pass Rochefort Océan), pass La Rochelle Océan (remplace City pass La Rochelle - tarif spécifique), demandeurs d'emploi, familles nombreuses, personnes en situation de handicap, étudiants, curistes de Rochefort, carte de la fédération des maisons d'écrivains, carte Ambassadeur (visites et animations à tarif réduit pendant un an, après achat d'une visite initiale), sur présentation de justificatifs.

Gratuité: pass professionnel de la Route des Trésors de Saintonge, carte professionnelle de guide-conférencier, carte Ambassadeur (accès gratuit aux collections permanente et temporaires pendant un an, après achat d'une visite initiale), 1 accompagnateur par groupe, toutes personnes en situation de handicap (accès gratuit aux collections permanentes et aux exopsitions temporaires sur présentation d'un justificatif), 1 accompagneur de personne en situation de handicap en individuel, touts les accompagnateurs de personnes en situation de handicap, jeunes jusqu'à 18 ans inclus, carte de presse, pass éducation, représentants culturels (Membre ICOM, agents du ministère de la culture, partenaires culturels locaux), échanges avec des villes jumelées.

Gratuité dans le cadre d'une convention de partenariat en lien avec l'accessibilité des collections au public le plus large, obligatoire dans le cadre du label Musée de France. A cette fin, le Maire est autorisé à signer tout document s'y rapportant.

## SECTEUR AFFAIRES CULTURELL

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Publié le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023 ID: 017-211702998-20231024-DEL2023\_097-DE

## FONDS GERES PAR LA VILLE

Tarifs TTC au 1er janvier 2024

	I				ı		1
		Tarifs 2023	Tarifs 2024	Mentions obligatoires		VAR €	VAR %
I - Promotion de la Ville : fourniture de clichés par nos soins (tous supports)	Choix des clichés dans une banque d'images pré-	Gratuit	Gratuit	Signalement parution, don d'exemplaires  Mentions obligatoires	Par la Ville		
	établie *			Wertions obligatories	Par la Ville ou		
I bis - Promotion de la Ville : prises de vue effectuées par le demandeur		Gratuit sur convention signée par M. le Maire et le	Gratuit sur convention signée	Signalement parution, don d'exemplaires	le demandeur		
(tous supports)		demandeur	par M. le Maire et le demandeur	Mentions obligatoires			
	Jusqu'à 10 images	Forfait de 130 €	Forfait de 150 €	Signalement parution, don d'exemplaires	Par la Ville	20,00	15,4 %
II- Usage commercial ou lucratif (Contrat obligatoire) (tous supports)	obligatoire)		Pas de contrepartie	Par la ville ou le demandeur	0,20	4,7 %	
		0,50 € / image	0,50 € / image			0,00	0,0 %
III - Demande à usage privé sans droit de diffusion ni de reproduction (tous supports)		1€ /photocopie couleur A4 ou copie numérique	1€ /photocopie couleur A4 ou copie numérique			0,00	0,0 %
		2€ /photocopie couleur A3	2€ /photocopie couleur A3	Mentions obligatoires		0,00	0,0 %
	Quel qu'il soit						
IV - Echanges entre établissements, travaux d'enseignants, de chercheurs sans publication (tous supports)	Image de repérage en basse définition pour les travaux des chercheurs	Gratuit	Gratuit	Don d'exemplaires : 1 - pour travaux de chercheurs ou d'étudiants 2 - pour un catalogue ou un ouvrage scientifique			
IV bis - Ouvrage ou Catalogue (dans lesquels figure une de nos œuvres ou en lien avec une des thématiques traitées dans nos sites) - tous supports							

<sup>\* 30</sup> images générales sur la Ville pour le service Communication 15 images pour la Maison de Pierre Loti 15 images pour le Musée d'art et d'histoire 10 images pour les Archives

# SECTEUR ADMINISTRATION G

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le 25/10/2023

ID: 017-211702998-20231024-DEL2023\_097-DE

## **DROITS DE PLACE**

			Base de calcul	Tarif 2023	Tarif 2024	VAR %
		Abonnés Mardi-Jeudi-Samedi marché alimentaire	mètre linéaire/jour	1,15	1,18	2,6%
		Non-abonnés marché alimentaire	mètre linéaire/jour	2,03	2,08	2,5%
	Angle de rues (bancs avec retour)  Marché de	Abonnés marché alimentaire uniquement Jeudi-Samedi**	mètre linéaire/jour	1,24	1,27	2,4%
		Abonnés marché alimentaire uniquement Samedi *	mètre linéaire/jour	1,86	1,91	2,7%
		Abonnés marché forain	mètre linéaire/jour	1,02	1,04	2,0%
Marché de plein air		Non-abonnés marché forain	mètre linéaire/jour	1,42	1,45	2,1%
(par jour)		Abonnés Mardi-Jeudi-Samedi marché alimentaire	mètre linéaire/jour	0,93	0,95	2,2%
		Non-abonnés marché alimentaire	mètre linéaire/jour	1,63	1,67	2,5%
	Cours du marché (bancs en façade)	Abonnés marché alimentaire uniquement Jeudi-Samedi **	mètre linéaire/jour	0,98	1,00	2,0%
	(bancs en laçade)	Abonnés marché alimentaire uniquement Samedi *	mètre linéaire/jour	1,46	1,50	2,7%
		Abonnés marché forain	mètre linéaire/jour	0,82	0,84	2,4%
		Non abonnés marché forain	mètre linéaire/jour	1,25	1,27	1,6%

<sup>\*</sup> avenue C. de Gaulle entre rues Peltier et Loti ou entre rues Toufaire et Jaurès

<sup>\*\*</sup> avenue C. De Gaulle entre rues Toufaire et Jaurès

	Bancs droits dans partie centrale et côté avenue De Gaulle	le m²/mois	9,32	9,55	2,5%
Marché couvert	Bancs d'angle dans partie centrale et côté avenue De Gaulle	le m²/mois	13,86	14,21	2,5%
	Bancs côté avenue La Fayette	le m²/mois	5,50	5,50	0,0%
	Chambre froide seule, côté avenue La Fayette	le m²/mois	1,00	1,00	0,0%

	Etalages et présentoirs Rues piétonnes et semi- devant magasin, piétonnes **		le m² à l'année	70,00	71,50	2,1%
	installés à l'année	Autres rues	le m² à l'année	58,40	59,60	2,1%
	Etalages et présentoirs devant magasin	Rues piétonnes et semi- piétonnes **	le m² (forfait)	39,50	40,30	2,0%
Voie publique	saisonniers*	Autres rues	le m² (forfait)	33,90	34,60	2,1%
	Glacière, Crépière, Gauffrier		forfait annuel à l'unité	37,50	38,30	2,1%
	Rôtissoire		forfait annuel à l'unité	72,90	74,40	2,1%
	Panneau publicitaire ou	à l'année	forfait à l'unité	72,20	73,70	2,1%
	porte-menu	saisonnier *	forfait à l'unité	36,10	36,90	2,2%

<sup>\*</sup> Produits considérés comme saisonniers par le service des droits de place (étalage ou panneau publicitaire pour produits bronzants, maillots de bains, lunettes de soleil par exemple) \*\* Av. De Gaulle, rue de la République entre rues V.Hugo et La Fayette, rue Audry entre rues Peltier et République, rue Cochon Duvivier entre rues de la République et Loti, rue Pierre Loti entre avenue La Fayette et rue Audry

Distributeurs automatiques	Tout dispositif distributeur (boissons, pains, confiserie, etc)		par distributeur	314,00	322,00	2,5%
	Rues piétonnes et semi- piétonnes **		forfait par table pour l'année civile	54,10	55,30	2,2%
	our trotton	Autres rues	forfait par table pour l'année civile	42,70	43,60	2,1%
Terrasses	Terrasses  Sur plancher ou terrasse délimitée par barrières et place Colbert, Jardin de la Marine, Parc Corderie, Esplanade Jean-Louis Frot Couvertes et fermées (faisant l'objet d'une permission de voirie)		le m² à l'année	44,80	45,70	2,0%
			le m² à l'année	106,00	108,20	2,1%
	С	ouvertes avec fermeture partielle	le m² à l'année	72,30	73,80	2,1%

Pour les terrasses, le forfait s'applique quelle que soit la durée d'occupation pendant l'année civile.

Pour les terrasses sur trottoir, une table et 4 chaises doivent occuper une surface maximale de 2 m².

Ouverture de magasin ou changement de propriétaire en cours d'année : application des tarifs au prorata temporis 
\*\* Avenue Charles de Gaulle, rue de la République entre rues V.Hugo et La Fayette, rue Audry entre rues Peltier et République,

rue cochon Duvivier entre rues de la République et Loti, rue Pierre Loti entre avenue La Fayette et rue Audry et les quais du port de plaisance

# SECTEUR ADMINISTRATION G

Envoyé en préfecture le 25/10/2023 Reçu en préfecture le 25/10/2023 Publié le 25/10/2023

## DROITS DE PLACE

ID: 017-211702998-20231024-DEL2023\_097-DE

			Base de calcul	Tarif 2023	Tarif 2024	VAR %
	emplacement de 1 à	à la journée *	par jour	58,00	59,40	2,4%
Voitures	itures 20m² -	de 1 à 3 jours/semaine	forfait mensuel	109,00	111,60	2,4%
ambulantes et		plus de 3 jours/semaine	forfait mensuel	164,50	168,50	2,4%
stands *		à la journée *	par jour	100,00	102,40	2,4%
Statius		de 1 à 3 jours/semaine	forfait mensuel	251,50	257,50	2,4%
de 20m² (limite a 40m	de 2011 (IIIIIte a 4011)	plus de 3 jours/semaine	forfait mensuel	381,00	390,00	2,4%

Base de calcul pour la surface occupée : longueur hors-tout du véhicule ou du stand multipliée par largeur hors-tout, auvent ouvert compris.

\* hors foire mensuelle, fêtes foraines et marchés

Vente de chrysanthèmes place du cimetière	Forfait 10 jours pour la période du 23/10 au 01/11 inclus	le ml pour 10 jours	8,50	8,70	2,4%
Stationnement sur domaine public avec	c véhicule hippomobile ou petit train	forfait mensuel	91,50	94,00	2,7%
Válstanda	- cumanía à la vanta à llamaía *	1 2	F7 00	E0 40	0.50/

Stationnement sur domaine public avec véhicule hippomobile ou petit train	forfait mensuel	91,50	94,00	2,7%
Véhicules exposés à la vente à l'année *	le m² par an	57,00	58,40	2,5%
Véhicules exposés à la vente temporairement *	par véhicule et par jour	15,50	15,90	2,6%
	forfait pour 4 jours	31,00	31,80	2,6%
Vélos en exposition proposés à la location ou à la vente	le m² par mois	5,20	5,30	1,9%
Bateaux (vedettes, voiliers) exposés à la vente	par bateau et par an	142,00	145,00	2,1%
Petits bateaux (kayaks, voile légère, pneumatiques)	par bateau et par an	42,70	43,60	2,1%

Est considéré comme exposition temporaire, toute occupation du domaine public pendant une durée maximale de 8 jours consécutifs, avec un véhicule en vente chez un professionnel,

*sauf vélos en exposition	"saut '	veios	en	exposition	ì
---------------------------	---------	-------	----	------------	---

Foire mensuelle	Caura Day Dry	Abonnés	mètre linéaire/jour	1,33	1,33	0,0%
roire mensuelle	Cours Roy Bry	Non abonnés	mètre linéaire/jour	2,22	2,22	0,0%
Marché à la	<u> </u>					
brocante		Cours Roy Bry	mètre linéaire/jour	2,30	2,30	0,0%
	•	sportives ou culturelles locales,		Gratuit	Gratuit	
es associations a	but humanitaire ou des a	associations de quartier *				
dans la limite de 2	déballages par association	n et par an				
	Fête de Mars **	Métiers jusqu'à 100 m²	le m²/jour	0,15	0,15	0,0%
	rete de Mars	Métiers de plus de 100 m²	le m²/jour	0,12	0,12	0,09
Fête foraine	Fête de Novembre **	Métiers jusqu'à 100 m²	le m²/jour	0,08	0,08	0,0%
rete iorallie	rete de Novembre	Métiers de plus de 100 m²	le m²/jour	0,07	0,07	0,09
	Caravanes d'habitation	1 caravane par métier	Forfait par fête	Gratuit	Gratuit	
	Caravaries u nabitation	Caravane supplémentaire	Forfait par fête	60,00	60,00	0,09
		Manège place Colbert **	le m²/jour	0,25	0.00	4.00
		<u> </u>	ie m-/jour	0,25	0,26	4,0%
	Manège jardin de	la Marine (installé à l'année) **	le m²/jour	0,06	0,06	0,09
Manèges et p	etites attractions pour er	nfants, autres emplacements **	le m²/jour	0,13	0,13	0,0%
Obligation matérielle	e d'arrondir à 2 décimales					
	Petits spectacles (	(Théâtre de Guignol, petit cirque)	forfait pour la	17,10	17,50	2,3%
	•		journée	, -	,	
Cirques		apiteau, expositions, funambules,	forfait pour la	67,50	69,00	2,29
	cas	scadeurs (capacité < 500 places)	journée	,	,	
	Gran	nd cirque (capacité ≥ 500 places)	forfait pour la	177,50	181,00	2,09
			journée	,,,,	- ,,,,,,,,	
Occupation du	•	ere social, sportif, humanitaire, cu		Gratuit	Gratuit	
		prévention santé ou pour le dévelo	• •	Oracait	Oracare	
	Animations	s organisées par des associations	,	Gratuit	Gratuit	
		(type braderie	, marché de Noël)	Gratuit	Gratuit	

# SECTEUR ADMINISTRATION G

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le 25/10/2023 ID: 017-211702998-20231024-DEL2023\_097-DE

## **CIMETIERE**

			Base de calcul	Tarif 2023	Tarif 2024	VAR %
		15 ans l'emplacement simple**	Forfait	66,00	66,00	0,0%
	à l'intérieur des carrés	30 ans l'emplacement simple**	Forfait	171,00	174,00	1,8%
Concession de		50 ans l'emplacement simple	Forfait	493,00	502,00	1,8%
terrain	en bordure de carrés	15 ans l'emplacement simple*	Forfait	114,00	114,00	0,0%
		30 ans l'emplacement simple*	Forfait	284,00	289,00	1,8%
		50 ans l'emplacement simple	Forfait	970,00	1000,00	3,1%

Les concessions occupent une superficie de 2m par 1m.

Pour un demi-emplacement non équipé d'un caveau, les tarifs de concession indiqués ci-dessus sont réduits de 50%.

renouvellement uniquement, une durée de concession de 50 ans étant imposée pour toute nouvelle construction de caveau en bordure ou en intérieur

Caveau provisoire Les 2 premiers mois			par jour	1,00	1,00	0,0%
Caveau provisoire	Au-delà du 2ème mois (limité à 6 mois)		par jour	2,00	2,00	0,0%
	Concession de case	de 15 ans	Forfait	490,00	499,00	1,8%
	(plaque incluse)	de 30 ans	Forfait	980,00	998,00	1,8%
Columbarium	Renouvellement de case (plaque non	pour 15 ans	Forfait	383,00	390,00	1,8%
	fournie)	pour 30 ans	Forfait	766,00	780,00	1,8%
						ı
Case en jardin	Concession de case	de 15 ans	Forfait	351,00	358,00	2,0%
d'urnes	(caveau fourni)	de 30 ans	Forfait	704,00	718,00	2,0%
	·					· I
	Forfait pompage caveau cimetière			55,00	56,00	1,8%

En bordure de carré, seuls les caveaux sont autorisés.

\*\* Uniquement fosse pleine terre ou renouvellement de concession. Pour toute construction de caveau, une durée de concession de 50 ans est imposée.

# SECTEUR SPORTS ET L

Envoyé en préfecture le 25/10/2023 Reçu en préfecture le 25/10/2023 Publié le 25/10/2023

ID: 017-211702998-20231024-DEL2023\_097-DE

Tarifs TTC au 1er janvier 2024

## **PISCINE MUNICIPALE**

CENTRE DE LOISIRS DE

**ROCHEFORT** 

		_			
		Tarif 2023	Tarif 2024	VAR €	VAR %
PUBLIC	Adultes	4,50	4,60	0,10	2,2 %
ABONNEMENTS PUBLIC	Carte de 10 entrées	37,50	38,40	0,90	2,4 %
ADULTES	Carte de 30 entrées	84,00	86,00	2,00	2,4 %
	Jeunes de 3 à 18 ans				
	Etudiants				
PUBLIC	Handicapés	2,40	2,50	0,10	4,2 %
TARIF REDUIT	Demandeurs d'emploi	2,40	2,30	0,10	7,2 /0
	Bénéficiaires du RS sur justificatif				
	datant de moins de 6 mois				
ABONNEMENTS PUBLIC	Carte de 10 entrées	19,50	20,30	0,80	4,1 %
TARIF REDUIT	Carte de 30 entrées	43,50	45,50	2,00	4,6 %
GROUPES	Plus de 12 personnes	2,40	2,50	0,10	4,2 %
AQUA ACTIVITES Rochefort (aquagym, aquajogging, aquacardio, aquaphobie, aquaperf, aquasanté, gymnastique aquatique prénatale)	La séance	7,20	7,50	0,30	4,2 %
AQUA ACTIVITES Hors Rochefort (aquagym, aquajogging, aquacardio, aquaphobie, aquaperf, aquasanté, gymnastique aquatique prénatale)	La séance	10,00	10,00	0,00	0,0 %
ECOLE DE NATATION Rochefort	Les 9 séances dans le trimestre	38,00	38,00	0,00	0,0 %
ECOLE DE NATATION Hors Rochefort	Les 9 séances dans le trimestre	52,00	52,00	0,00	0,0 %
SCOLAIRES Hors Rochefort	La séance	127,00	127,00	0,00	0,0 %
BEBE NAGEUR	La séance	10,70	10,70	0,00	0,0 %
Rochefort	Les 12 séances (valables 1 an)	96,30	96,30	0,00	0,0 %
BEBE NAGEUR	La séance	14,80	14,80	0,00	0,0 %
Hors Rochefort	Les 12 séances (valables 1 an)	133,20	133,20	0,00	0,0 %
	10 entrées			· ·	
COMITE D'ENTREPRISE	(achat minimum 6 cartes)	37,50	38,40	0,90	2,4 %

	Selon quotient familial	Tarif 2023	Tarif 2024	VAR€	VAR %
	QF1 de 0 à 340€				
	QF2 de 341€ à 510€	6,10	6,10	0,00	0,0%
	QF3 de 511€ à 680€				
	QF4 de 681€ à 850€	8,00	8,00	0,00	0,0%
LEÇONS DE NATATION	QF5 de 851€ à 1020€	8,00	0,00	0,00	0,076
	QF6 de 1021€ à 1190€	10,10 10,10		0,00	0,0%
	QF7 de 1191€ à 1360 €	10,10	10,10	0,00	0,076
	QF8 de 1361€ à 1530 €	11,80	11,80	0,00	0,0%
	QF9 de 1531€ à 1700 €	11,00	11,00	0,00	0,076
	QF10 à partir de 1701 €	13,40	13,40	0,00	0,0%
	Hors Rochefort	13,90	13,90	0,00	0,0%

L'entrée

1,10

1,10

0,00

0,0 %

Gratuité pour les services publics d'urgence à la population (SDIS, Centre de secours, Gendarmerie...) par voie de conventior Gratuité pour les associations Rochefortaises sportives dans les domaines des activités nautiques et aquatiques et pour les associations Rochefortaises de personnes handicapées.

## SECTEUR VOIRIE, AMENAGEMEN

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023 Publié le 25/10/2023

Tarifs au 1er janvier 2024

ID: 017-211702998-20231024-DEL2023

## STATIONNEMENT ZONE PAYANTE

Stationnement payant	Tarif	2023	Tarif	2024	VAR %
Zone Orange			l .	Į.	
	12 mn	0,20	12 mn	0,20	0,0%
	30 mn	0,50	30 mn	0,50	0.0%
Stationnement payant du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h et le samedi de 9h à 12h	1 h	1,00	1 h	1,00	0,0%
Gratuité le samedi à partir de 12h, le dimanche et jours fériés	1 h 30	1,50	1 h 30	1,50	0,0%
Durée du stationnement limitée à 7h15 consécutives	2 h	2,00	2 h	2,00	0,0%
Minimum de paiement 0,20€	7 h	7,00	7 h	7,00	0,0%
William de palement 0,20c	7 h 15	,	7 h 15	, i	
	FPS*	35,00	FPS*	35,00	0,0%
Zone Verte					
	24 mn	0,20	24 mn	0,20	0,0%
Stationnement payant du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h et le samedi de 9h à 12h	1 h	0,50	1 h	0,50	0,0%
Gratuité le samedi à partir de 12h, le dimanche et jours fériés	2 h	1,00	2 h	1,00	0,0%
Durée du stationnement limitée à 7h15 consécutives	3 h	1,50	3 h	1,50	0,0%
Minimum de paiement 0,20€	4 h	2.00	4 h	2,00	0,0%
, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	7 h	3,50	7 h	3,50	0,0%
	7 h 15	,	7 h 15	,	
	FPS*	35,00	FPS*	35,00	0,0%
Zone Jaune		-	•		
	12 mn	0,20	12 mn	0,20	0,0%
Stationnement payant de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h sept jours sur sept	30 mn	0,50	30 mn	0,50	0,0%
Gratuité du 1er novembre au 31 mars	1 h	1,00	1 h	1,00	0,0%
Durée du stationnement limitée à 7h15 consécutives	2 h	2,00	2 h	2,00	0,0%
Minimum de paiement 0,20€	3 h	3,00	3 h	3,00	0,0%
	7 h	7,00	7 h	7,00	0,0%
	7 h 15 FPS*	35,00	7 h 15 FPS*	35,00	0,0%
TOUTES ZONES		I.		l l	
Tarif artisans qui utilisent leurs véhicules en intervention	1 an	100,00	1 an	100,00	0,0%
Redevance de droit de stationnement dans le cadre d'un arrêté temporaire ou d'un permis de stationnement.	semaine	12,00	semaine	12,00	0,0%
Tarif par place	journée	2,40	journée	2,40	0,0%
Tarif résident zone orange et jaune - Minimum de paiement 0,20€	1 h	0,20	1 h	0,20	0,0%
Tarif résident zone verte - Minimum de paiement 0,20€	1 h	0,10	1 h	0,10	0,0%
	mensuel	15,00	mensuel	15,00	0,0%
Abannament régidant zona vorta (réganyé aux habitants de la zona vorta utilisable uniquement de	trimestriel	45,00	trimestriel	45,00	0,0%
Abonnement résident zone verte (réservé aux habitants de la zone verte, utilisable uniquement en zone verte)	semestriel	90,00	semestriel	90,00	0,0%
	annuel	180,00	annuel	180,00	0,0%
Abonnement 3 semaines (ouvert à tous, utilisable uniquement en zone verte)	3 semaines	35,00	3 semaines	35,00	0,0%
Accès à l'application smartphone pour paiement dématérialisé ou à une carte "résident horodateur" Dans le cadre des pré-paiement par application smartphone, le Maire fixera par arrêté les montants des rechargements acceptés dans le respect des tarifs ci-dessus	toutes zones	Gratuité	toutes zones	Gratuité	
Véhicules sérigraphiés et numérotés de la Ville de Rochefort et de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan	toutes zones	Gratuité	toutes zones	Gratuité	
Stationnement des véhicules de services publics d'urgence à la population (police, gendarmerie, pompiers, ambulances)	toutes zones	Gratuité	toutes zones	Gratuité	
Stationnement pour les véhicules des professionnels de santé pratiquant des soins à domicile	toutes zones	Gratuité par tranche d'1 heure	toutes zones	Gratuité par tranche d'1 heure	
Stationnement des véhicules à mobilité électrique sur les places réservées (bornes de recharge) uniquement durant le temps de recharge	toutes zones	Gratuité**	toutes zones	Gratuité**	
*FPS = forfait post stationnement		ı			

\*\*voir arrêté ARR-DST-AP-2021-0007 du 10/12/2021

#### Tarif artisan :

Réservé aux professionnels du batiment qui utilisent leur véhicule atelier en intervention (sur présentation de la carte grise du véhicule et d'un extrait Kbis de moins de 3 mois)

## **RESIDENTS:**

La reconnaissance du statut de résident au titre du stationnement ne constitue en aucun cas un droit de réservation d'emplacement.

Est désignée sous le terme résident, toute personne habitant (résidence principale ou secondaire) sur une voie en secteur de stationnement payant.

Le statut de résident doit être renouvelé tous les ans (taxe foncière et/ou habitation, bail de location ou quittance de loyer, facture récente de fluides de moins de 3 mois, carte grise du véhicule à l'adresse du domicile et/ou avec certificat d'hébergement)

Limitation du statut de résident à 2 véhicules par foyer

Tarif valable 48h à la même place (avec 15 minutes gratuites une fois par jour non sécable) avec minimum de paiement de 0,20 € 48 h 15 FPS = 35,00 €

Sélection de la zone en fonction de la rue où le véhicule est stationné

## Non Résidents avec application smartphone :

15 minutes gratuites une fois par jour non sécable

## Remboursements des crédits PIAF :

Pour les possesseurs de Piaf (résident ou non résident), les crédits prépayés et bloqués dans ce dernier peuvent être remboursés

# SECTEUR VOIRIE, AMENAGEMEN

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le 25/10/2023

ID: 017-211702998-20231024-DEL2023\_097-DE

usager

4,80

0,00

0,0 %

pour 1 nuit séjour CARO

1,32

3,48

## STATIONNEMENT CAMPING-CARS

Tarifs TTC au 1er janvier 2024

Droit de place 24h pour le stationnement de camping-cars sur		Tarif 2023		Tarif 2024				
les aires d'accueil et payables dans la limite de 48h renouvelables	Tarif Ville pour 1 nuit	Taxe de séjour CARO	Prix usager	Tarif Ville pour 1 nuit	Taxe de séjour CARO	Prix usager	VAR€	VAR %
Vieille Forme	6,88	1,32	8,20	6,88	1,32	8,20	0,00	0,0 %
Dassault	4,78	1,32	6,10	4,78	1,32	6,10	0,00	0,0 %
Fosse aux Mâts	5,68	1,32	7,00	6,18	1,32	7,50	0,50	8,8 %
	•			•	•			
Forfait Post Stationnement pour 48h15			35,00			35,00	0,00	0,0 %
La période de gratuité qui s'étendait du 1er décembre au dernier jour du mois de								
La duree de stationnement maximale autorisée sur une place de camping-car est	de stationnement maximale autorisée sur une place de camping-car est de 48h15 consécutives.							T
	Tarif 2023			Tarif 2024				1
Droit de place pour le stationnement de groupes de camping- cars	Tarif Ville	Taxe de	Prix	Tarif Ville	Taxe de	Prix	VAR€	VAR %

pour 1 nuit séjour CARO

1,32

3,48

Parking du polygone

usager

4,80

## SECTEUR VOIRIE, AMENAGEMENT URBAIN

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le 25/10/2023

ID::017-211702998-20231024-DEL2023\_097-DE

## REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR TRAVAUX

DESIGNATION DE L'EMPRISE : PERIMETRE DE SECURITE - ENGINS DE LEVAGE - DEPOT DE MATERIAUX ET MATERIELS - ECHAFFAUDAGE - BENNES A GRAVATS - VEHICULES DE CHANTIER - BARAQUE DE CHANTIER (liste non exhaustive pouvant être complétée par tout matériel ou engin en lien avec les travaux)

	TARIFS 2023	TARIFS 2024	VAR€	VAR %	TARIFS 2023	TARIFS 2024	VAR€	VAR %	TARIFS 2023	TARIFS 2024
DUREE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	de 0 à 20 m² de 0 à 50 m²				de 0 à + de 50 m²					
FORFAIT DE 3 JOURS consécutifs calendaires	27,00	28,00	1,00	3,7%	48,00	50,00	2,00	4,2%	48 (50 m²3) + 0,20 euros / m² supplémentaires	50 (50 m <sup>2</sup> 3) + 0,20 euros / m <sup>2</sup> supplémentaires
En supplément si ZONE STATIONNEMENT PAYANT*		7,20 euros / place de stationnement								
FORFAIT DE 7 JOURS consécutifs calendaires	64,00	65,00	1,00	1,6%	96,00	98,00	2,00	2,1%	96 (50 m²3) + 0,20 euros / m² supplémentaires	98 (50 m²3) + 0,20 euros / m² supplémentaires
En supplément si ZONE STATIONNEMENT PAYANT*							1	2 euros / p	lace de stationnement	
FORFAIT DE 14 JOURS consécutifs calendaires	107,00	110,00	3,00	2,8%	150,00	153,00	3,00	2,0%	150 (50 m²3) + 0,20 euros / m² supplémentaires	153 (50 m <sup>2</sup> 3) + 0,20 euros / m <sup>2</sup> supplémentaires
En supplément si ZONE STATIONNEMENT PAYANT*							2	4 euros / p	lace de stationnement	
FORFAIT DE 30 JOURS consécutifs calendaires	160,00	163,00	3,00	1,9%	220,00	225,00	5,00	2,3%	220 (50 m²3) + 0,20 euros / m² supplémentaires	225 (50 m <sup>2</sup> 3) + 0,20 euros / m <sup>2</sup> supplémentaires
En supplément si ZONE STATIONNEMENT PAYANT*		52,80 euros / place de stationnement								

<sup>\*</sup> sauf ceux disposant d'un macaron artisan (vignette)

		TARIF 2023	TARIF 2024	VAR€	VAR %
SURPLOMB DU DOMAINE PUBLIC PAR FLECHE DE GRUE	JOUR	16,00	17,00	1,00	6,3%
FIXE	MOIS	160,00	165,00	5,00	3,1%
FRAIS ADMINISTRATIFS pour occupation du domaine public sans autorisation, dans le cadre de travaux et pour non respect du réseau pluvial et des espaces verts	JOUR	65,00	70,00	5,00	7,7%
LIVRAISON DE MATERIAUX sans dépôt permanent sur le domain	ne public	GRATUIT	GRATUIT		

## SECTEUR VOIRIE, AMENAGEMENT URBAIN

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le 25/10/2023

ID: 017-211702998-20231024-DEL2023\_097-DE

## REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR DÉMÉNAGEMENT/EMMÉNAGEMENT

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBL DEMENAGEMENT/ EMMENAGEMENT (occupation maximum de 3 places de stationneme	Tarif 2023	Tarif 2024	VAR€	VAR %	
Hors zone STATIONNEMENT PAYANT	FORFAIT PAR JOUR	20,00	21,00	1,00	5,0%
Zone STATIONNEMENT PAYANT	FORFAIT PAR JOUR	23,00	24,00	1,00	4,3%

## REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DES TAXIS

REDEVANCE D'OCCU	Tarif 2023	Tarif 2024	VAR€	VAR %		
Taxis	La voiture	FORFAIT MENSUEL	18,60	19,00	0,40	2,2%

## REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DES TRANPORTS DE FONDS

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES VEHICULES DE TRANSPORTS DE FONDS	Tarif 2023	Tarif 2024	VAR€	VAR %
TARIFS ANNUELS AU M2	93,00	96,00	3,00	3,2%

## **REDEVANCE ANTENNES RELAIS**

REDEVANCE ANTENNES RELAIS	Tarif 2023	Tarif 2024	VAR€	VAR %	
Redevance annuelle révisable				I.	
Occupation du domaine public pour l'installation d'un opérateur sur un site radioélectrique fixe	L'Unité	12 000,00	12 000,00	0,0%	0,00
Occupation du domaine public pour l'installation d'un opérateur supplémentaire sur un site radioélectrique fixe	L'Unité	2 000,00	2 000,00	0,0%	0,00
Occupation du domaine public pour l'installation d'un opérateur sur un site radioélectrique provisoire	L'Unité	10 000,00	10 000,00	0,0%	0,00
Occupation du domaine public pour l'installation d'un opérateur supplémentaire sur un site radioélectrique provisoire	L'Unité	1 000,00	1 000,00	0,0%	0,00

<sup>-</sup> Tarifs appliqués à toute nouvelle convention d'occupation.

<sup>-</sup> Les équipements de transmission installés sont réservés aux émissions 5G maximum.

<sup>-</sup> La redevance variera en même temps et dans les mêmes proportions que l'indice de Révision des Loyers (IRL) publié par l'INSEE, à l'expiration de chaque période annuelle (date anniversaire de la prise d'effet de la convention). L'indice de base pris en compte étant celui en vigueur à la date de prise d'effet de la convention, et l'indice de référence celui en vigueur au jour de la réévaluation.

## SECTEUR VOIRIE, AMENAGEMENT URBAIN

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le 25/10/2023

ID: 017-211702998-20231024-DEL2023\_097-DE

## REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DE DISTRIBUTION DE GAZ

REDEVANCE ANNUELLE	TARIFS 2024
(1) ODP provisoire pour des ouvrages sur des réseaux de transport et de distribution de gaz et canalisations particulières de gaz	PR' = [(0,035 x L) + 100 euros] X CR
(2) ODP provisoire pour des ouvrages sur des réseaux de transport et de distribution de gaz et canalisations particulières de gaz et par les chantiers de travaux sur ces ouvrages	PR' = 0,35 x L x CR

#### (1) L'article R2333-114 du CGCT modifié par le décret n°2007-606 du 25 avril 2007 indique que :

La redevance due chaque année à une commune pour l'occupation provisoire de son domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport de gaz et des réseaux publics de distribution de gaz, ainsi que sur des canalisations particulières de gaz, est fixée par le conseil municipal dans la limite du plafond suivant:

PR', exprimé en euros, est le plafond de redevance due par l'occupant du domaine ;

L, représente la longueur, exprimée en mètres, des canalisations construites ou renouvelées sur le domaine public communal et mises en gaz au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due.

100 euros représente un terme fixe.

CR, coefficient de revalorisation

#### (2) L'article R2333-115 modifié par le décret n°2015-334 du 25 mars 2015 indique que :

Les redevances dues chaque année à une commune pour l'occupation provisoire de son domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport de gaz et des réseaux publics de distribution de gaz, ainsi que sur des canalisations particulières de gaz ou par les chantiers de travaux sur ces ouvrages, est fixée par le conseil municipal dans la limite du plafond suivant :

PR', exprimé en euros, est le plafond de redevance due, au titre de l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux, par le gestionnaire du réseau de transport ;

L, représente la longueur, exprimée en mètres, des lignes de transport d'électricité installées et remplacées sur le domaine public communal et mises en service au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle les redevances dues.

CR, coefficient de revalorisation

# REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DE DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE

REDEVANCE ANNUELLE	TARIFS 2024
ODP provisoire pour des ouvrages sur des réseaux de distribution d'électricité	PR = (P X 0,534 - 4253 €) X CR

#### L'article R2333-105 du CGCT modifié par le décret n°2015-334 du 25 mars 2015 art.5 indique que :

La redevance due chaque année à une commune pour l'occupation provisoire de son domaine public communal par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'énergie électrique est fixée par le conseil municipal dans la limite des plafonds suivants :

PR = (0,534 P - 4 253) euros pour les communes dont la population est supérieure à 20 000 habitants et inférieure ou égale à 100 000 habitants ;

où P représente la population sans double compte de la commune telle qu'elle résulte du dernier recensement publié par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE).

Les plafonds de redevances mentionnés au présent article évoluent au 1er janvier de chaque année, proportionnellement à l'évolution de l'index ingénierie, défini au Journal officiel du 1er mars 1974, mesurée au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1er janvier.

# SECTEUR HYGIENE, CONTRÔLE ET Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le 25/10/2023

	ID:	017-211702998-20231024-DEL202	23 097-DE						
POLICE MUNICIPALE		Tarifs TTC au 1er janvier 2024							
Frais de prise en charge des animaux capturés	Tarif 202	3 <b>Tarif 2024</b>	VAR %						
Forfait déplacement pour capture d'un animal	20,00	20,00	0,0 %						
Forfait déplacement pour nouvel capture du même animal	45,00	45,00	0,0 %						
Forfait hébergement et de nourriture par jour	10.00	40.00	0,0 %						
Forfait nebergement et de nournture par jour	10,00	10,00	0,0 %						
Frais de vétérinaires engagés par la commune	La totalit	é La totalité							
Tout matériel détruit par l'animal lors de son séjour	La totalit	é La totalité							

SERVICE COMMU	JNAL D'HYGIEN	E ET DE SANTÉ	Tarifs TTC au 1er janvier 2024				
			Base de calcul	Tarif 2023	Tarif 2024	VAR %	
	par pièce ou dégage	ment d'un volume inférieur à 50 m3	Forfait	10,00	10,00	0,0 %	
Désinfection obligatoire	par pièce ou dégagement d'un	pour les 50 premiers m3	Forfait	10,00	10,00	0,0 %	
<b>3</b>	volume supérieur à 50 m3	Forfait	8,00	8,00	0,0 %		
		Forfait déplacement	Forfait	20,40	20,40	0,0 %	

## PORT DE PLAISANCE DE ROCHEFORT

Tarifs TTC au 1er janvier 2024 (taxe de séjour incluse)

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le 25/10/2023

23 **S<sup>2</sup>LO** 

ID: 017-211702998-20231024-DEL2023\_097-DE

Tous les tarifs sont établis pour une longueur de bateaux hors tout et pour des monocoques.

Pour les bateaux multicoques supérieurs à 4m de large, un coefficient de 1,5 sera appliqué. Les tarifs comprennent : La fourniture d'eau et d'électricité (1,3 kw), le service d'ordures ménagères, l'usage des blocs sanitaires, la WI-FI (code d'accès à la capitainerie)

#### BATEAUX A FLOT

	Dimension		NUITÉE	S ÉTÉ (1)			MEN	SUEL (1)			ANN	UEL	
Catégorie	(en mètres)	2023	20	24	Var %	2023	20	024	Var %	2023	20:	24	Var %
		TTC	TTC	HT	vai %	TTC	TTC	HT	var %	TTC	TTC	HT	var %
Α	-6m	10,10	10,50	8,75	3,96 %	177,00	186,00	155,00	5,08 %	992,70	1 042,20	868,50	4,99 %
В	6 à 6m99	11,40	12,00	10,00	5,26 %	217,20	228,00	190,00	4,97 %	1 155,60	1 213,20	1 011,00	4,98 %
С	7 à 7m99	13,44	14,10	11,75	4,91 %	261,00	274,20	228,50	5,06 %	1 416,90	1 488,00	1 240,00	5,02 %
D	8 à 8m99	20,10	21,00	17,50	4,48 %	302,70	318,00	265,00	5,05 %	1 579,80	1 659,00	1 382,50	5,01 %
E	9 à 9m99	24,00	25,20	21,00	5,00 %	353,10	370,80	309,00	5,01 %	1 816,80	1 907,70	1 589,75	5,00 %
F	10 à 10m99	26,70	27,90	23,25	4,49 %	403,20	423,60	353,00	5,06 %	2 028,60	2 130,00	1 775,00	5,00 %
G	11 à 11m99	33,30	35,10	29,25	5,41 %	468,00	491,40	409,50	5,00 %	2 266,20	2 379,60	1 983,00	5,00 %
Н	12 à 12m99	36,00	37,80	31,50	5,00 %	517,80	543,60	453,00	4,98 %	2 515,80	2 641,80	2 201,50	5,01 %
	13 à 13m99	40,20	42,30	35,25	5,22 %	567,90	596,40	497,00	5,02 %	2 865,30	3 009,00	2 507,50	5,02 %
	14 à 14m99	46,80	49,20	41,00	5,13 %	642,60	674,70	562,25	5,00 %	3 084,00	3 238,20	2 698,50	5,00 %
К	15 à 15m99	56,10	59,10	49,25	5,35 %	733,80	770,40	642,00	4,99 %	3 639,60	3 821,70	3 184,75	5,00 %
L	16 à 16m99	66,90	70,20	58,50	4,93 %	837,40	879,30	732,75	5,00 %	4 076,70	4 280,70	3 567,25	5,00 %
М	17 à 17m99	80,10	84,30	70,25	5,24 %	967,20	1 015,80	846,50	5,02 %	4 663,50	4 896,60	4 080,50	5,00 %
N	18 à 18m99	82,80	87,00	72,50	5,07 %	1 089,00	1 143,60	953,00	5,01 %	5 175,90	5 434,80	4 529,00	5,00 %
0	19 à 19m99	93,60	98,40	82,00	5,13 %	1 158,60	1 216,80	1 014,00	5,02 %	5 655,60	5 938,50	4 948,75	5,00 %
Р	+ 20m	100,20	105,30	87,75	5,09 %	1 266,60	1 330,20	1 108,50	5,02 %	6 286,20	6 600,60	5 500,50	5,00 %

- Une journée = 1 nuit passée
- Une semaine = 7 nuits

40% réduction sur les tarifs escales journalières et mensuelles du 01/01/2024 au 31/03/2024 et du 01/11/2024 au 31/12/2024

20 % réduction sur les tarifs escales journalières et mensuelles du 01/04/2024 au 30/06/2024 et du 01/09/2024 au 31/10/2024

#### Escales journalières : du 01/04/2024 au 31/10/2024

- Forfait Hermione : Mention de la 3e nuit gratuite
- Forfait Lafayette : de la 4e à la 7e nuit 10 % sur la nuitée, de la 8e à la 14e nuit -20 % sur la nuitée
- Les titulaires d'un forfait annuel à flot bénéficient gratuitement d'un emplacement du port à sec toute l'année.
- La zone de carénage et la zone de travail est gratuite pour les annuels à flot du 01/01/2024 au 31/03/2024 et du 01/10/2024 au 31/12/2024 (en dehors de cette période, la tarification journalière ou hebdomadaire suivant la zone s'appliquera)
- Ponton de la Corderie Royale même tarif que le port. L'amarrage sur les pontons extérieurs au port est limité à 48h

Passeport Escales : Peuvent bénéficier du « Passeport Escales » tous les plaisanciers titulaires d'un contrat annuel 2024 du 01/01/2024 ( à flot ou à terre) dans le port de plaisance de Rochefort. En contrepartie de leur adhésion annuelle d'un montant de 35,00€ TTC, les plaisanciers bénéficieront de 5 nuits d'escales (en cas de rupture du contrat annuel, l'adhésion à passeport escale s'arrête sans possibilité d'utiliser les nuitées restantes ou de remboursement de celle-ci)

Forfait Annuel: Le forfait annuel est applicable pour toute souscription d'un contrat annuel (à flot ou à terre), il est calculé pour l'année du 1er janvier au 31 décembre et il est redevable au plus tard le 30/04/2024 en autant de fois que les titulaires d'un contrat annuel le désirent. Pour les forfaits à flot : départ en croisières pour 3 semaines d'absences consécutives, il sera appliqué une réduction de 4 % sur le contrat de l'année après déclaration faite à la capitainerie et visée par cette dernière.

Rupture du forfait annuel en cours d'année : Par lettre recommandée avec accusé de réception. La tarification appliquée est au prorata temporis de la durée du séjour + 20 %, prenant effet au premier jour du mois qui suit la réception du courrier de résiliation. Tout mois entamé est dû.

Forfait Annuel en cours d'année: Pour les plaisanciers qui souscrivent un contrat annuel (à flot ou à terre) en cours d'année, sous réserve d'un engagement jusqu'au 31 décembre de l'année en cours, le tarif annuel de référence est proratisé sur le nombre de mois restant juqu'à la fin de l'année. Dans le calcul du prorata tout mois entamé est dû. Le forfait annuel en cours d'année est conclu et proratisé jusqu'au 30 juin de l'année en cours. En cas de résiliation anticipée il n'y aura pas de remboursement des mois non utilisés. Les plaisanciers peuvent toujours faire le choix du forfait annuel intégral pour bénéficier des conditions de résiliation.

Les modes de paiements: Par chèque à l'ordre de la régie du port de plaisance, par carte bancaire à la capitainerie, en espèces à la capitainerie (limite 300 euros maxi par règlement), par IBAN, le RIB sera fourni sur demande, ou par prélèvement mensuel automatique sur 9 mois (voir modalités à la capitainerie)

## BATEAUX A TERRE SANS BERS (Port à sec)

	Dimension		JOUR	NALIER			HEBDO	OMADAIRE			MEN:	SUEL	
Catégorie	(en mètres)	2023	20:	24	Var %	2023	20	024	Var %	2023	20:	24	Var %
	(en menes)	TTC	TTC	HT	Vai /6	TTC	TTC	HT	Vai /o	TTC	TTC	HT	Vai /o
Α	-6m	4,98	5,20	4,33	4,34 %	24,00	25,20	21,00	5,00 %	63,60	66,90	55,75	5,19 %
В	6 à 6m99	4,98	5,20	4,33	4,34 %	24,00	25,20	21,00	5,00 %	79,20	83,10	69,25	4,92 %
С	7 à 7m99	6,30	6,60	5,50	4,76 %	33,60	35,40	29,50	5,36 %	97,20	102,00	85,00	4,94 %
D	8 à 8m99	6,30	6,60	5,50	4,76 %	33,60	35,40	29,50	5,36 %	112,80	118,50	98,75	5,05 %
E	9 à 9m99	7,20	7,50	6,25	4,17 %	39,90	42,00	35,00	5,26 %	128,70	135,00	112,50	4,90 %
F	10 à 10m99	7,92	8,30	6,92	4,85 %	45,00	47,10	39,25	4,67 %	145,20	152,40	127,00	4,96 %
G	11 à 11m99	9,18	9,60	8,00	4,58 %	50,10	52,50	43,75	4,79 %	162,60	170,70	142,25	4,98 %
Н	12 à 12m99	9,78	10,30	8,58	5,28 %	54,00	56,70	47,25	5,00 %	180,00	189,00	157,50	5,00 %
1	13 à 13m99	10,44	11,00	9,17	5,40 %	59,40	62,40	52,00	5,05 %	199,20	209,10	174,25	4,97 %
J	14 à 14m99	10,62	11,40	9,50	7,34 %	64,80	68,10	56,75	5,09 %	229,80	241,20	201,00	4,96 %
K	15 à 15m99									259,80	272,70	227,25	4,97 %

	Dimension		AN	NUEL			ANNUEL +	1 MOIS A FLO	T
Catégorie	(en mètres)	2023	20:	24	Var %	2023	20	024	Var %
	(en menes)	TTC	TTC	HT	Vai /o	TTC	TTC	HT	Vai /0
Α	-6m	505,20	530,40	442,000	4,99 %	642,60	674,70	562,250	5,00 %
В	6 à 6m99	620,52	651,60	543,000	5,01 %	790,20	829,80	691,500	5,01 %
С	7 à 7m99	746,58	783,90	653,250	5,00 %	954,60	1 002,30	835,250	5,00 %
D	8 à 8m99	872,58	916,20	763,500	5,00 %	1 118,40	1 174,20	978,500	4,99 %
Е	9 à 9m99	999,00	1 048,80	874,000	4,98 %	1 291,80	1 356,30	1 130,250	4,99 %
F	10 à 10m99	1 110,00	1 165,50	971,250	5,00 %	1 443,60	1 515,60	1 263,000	4,99 %
G	11 à 11m99	1 265,40	1 328,70	1 107,250	5,00 %	1 656,60	1 739,40	1 449,500	5,00 %
Н	12 à 12m99	1 426,20	1 497,60	1 248,000	5,01 %	1 855,20	1 947,90	1 623,250	5,00 %
1	13 à 13m99	1 581,00	1 659,90	1 383,250	4,99 %	2 057,40	2 160,30	1 800,250	5,00 %
J	14 à 14m99	1 735,20	1 821,90	1 518,250	5,00 %	2 284,80	2 399,10	1 999,250	5,00 %
K	15 à 15m99	2 007,00	2 107,20	1 756,000	4,99 %	2 622,00	2 753,10	2 294,250	5,00 %

Les forfaits annuels et hivernage bénéficient de 24 h de gratuité à flot pour l'armement ou le désarmement avant ou après le grutage.

## FORFAIT ÉTÉ/HIVERNAGE – A FLOT ou A TERRE (avec option bers + calage)

			HIVERNA	GE A FLOT			HIVERNA	GE A TERRE			OPTION BER	S + CALAG	E
Catégorie	Dimension	2023	20:	24	\/o= 0/	2023	20	024	\/e=0/	2023	20:	24	Var %
_	(en mètre)	TTC	TTC	HT	Var %	TTC	TTC	HT	Var %	TTC	TTC	HT	vai %
Α	-6m	573,30	636,00	530,00	10,9%	450,00	467,10	389,25	3,80 %	124.80	131,10	109,25	5,05 %
В	6 à 6m99	703,50	779,70	649,75	10,8%	538,80	556,20	463,50	3,23 %	124,00	131,10	109,23	3,03 70
С	7 à 7m99	845,10	937,80	781,50	11,0%	666,90	729,90	608,25	9,45 %	218,40	229,20	191,00	4,95 %
D	8 à 8m99	980,40	1 087,80	906,50	11,0%	751,20	821,10	684,25	9,31 %	210,40	223,20	191,00	7,55 70
E	9 à 9m99	1 143,90	1 268,10	1 056,75	10,9%	892,20	977,70	814,75	9,58 %	243,60	255,90	213,25	5,05 %
F	10 à 10m99	1 306,20	1 448,40	1 207,00	10,9%	985,20	1 073,70	894,75	8,98 %	243,00	255,90	213,25	3,03 %
G	11 à 11m99	1 516,20	1 680,00	1 400,00	10,8%	1 131,00	1 239,30	1 032,75	9,58 %	312.00	327,60	272.00	5,00 %
Н	12 à 12m99	1 677,60	1 859,10	1 549,25	10,8%	1 226,40	1 340,10	1 116,75	9,27 %	312,00	327,00	273,00	3,00 %
1	13 à 13m99	1 839,90	2 039,70	1 699,75	10,9%	1 387,20	1 515,30	1 262,75	9,23 %	374,40	393,00	327,50	4,97 %
J	14 à 14m99	2 082,00	2 307,60	1 923,00	10,8%	1 549,20	1 691,40	1 409,50	9,18 %	374,40	393,00	327,30	4,57 /6
K	15 à 15m99	2 377,50	2 634,60	2 195,50	10,8%	1 752,00	1 913,40	1 594,50	9,21 %	499,20	524,10	436,75	4,99 %
L	16 à 16m99	2 791,20	3 007,20	2 506,00	7,7%	1 960,20	2 135,40	1 779,50	8,94 %	499,20	324,10	430,75	4,55 /6
M	17 à 17m99	3 133,50	3 474,00	2 895,00	10,9%								
N	18 à 18m99	3 528,30	3 910,80	3 259,00	10,8%								
0	19 à 19m99	3 753,60	4 161,30	3 467,75	10,9%								
Р	+ 20m	4 103,70	4 541,40	3 784,50	10,7%								

'-10% du tarif 6 mois à flot 2024	- 8% du tarif 6 mois à terre 2024
-10% du taill 6 mois a not 2024	+ manutentions de sortie d'eau

Le forfait hivernage du 01/10 au 31/03 comprend : une place à flot ou une place au sec avec 1 sortie d'eau + 1 transport, sous réserve des capacités techniques du port.

Le forfait hivernage est redevable à la souscription et dû dans son intégralité même en cas d'arrivée après le 1/10. Il est non résiliable et non remboursable.

Le forfait Eté est valable du 01/04 au 30/09, il est redevable à la souscription et dû dans son intégralité même en cas d'arrivée après le 1/04. Il est non résiliable et non remboursable.

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le 25/10/2023

ID: 017-211702998-20231024-DEL2023\_097-DE

	F	ORFAIT ETE	A FLOT		
Catégorie	Dimension	2023	20	24	Var %
Categorie	(en mètre)	TTC	TTC	HT	Val 70
Α	-6m	874,80	918,30	765,25	4,97%
В	6 à 6m99	1 073,40	1 126,80	939,00	4,97%
С	7 à 7m99	1 290,00	1 354,20	1 128,50	4,98%
D	8 à 8m99	1 496,40	1 570,80	1 309,00	4,97%
Е	9 à 9m99	1 745,40	1 832,40	1 527,00	4,98%
F	10 à 10m99	1 993,80	2 093,10	1 744,25	4,98%
G	11 à 11m99	2 313,60	2 429,10	2 024,25	4,99%
Н	12 à 12m99	2 559,60	2 687,10	2 239,25	4,98%
	13 à 13m99	2 807,40	2 947,50	2 456,25	4,99%
	14 à 14m99	3 177,00	3 335,40	2 779,50	4,99%
K	15 à 15m99	3 627,60	3 808,20	3 173,50	4,98%
L	16 à 16m99	4 140,00	4 346,40	3 622,00	4,99%
М	17 à 17m99	4 781,40	5 020,50	4 183,75	5,00%
N	18 à 18m99	5 383,80	5 653,20	4 711,00	5,00%
0	19 à 19m99	5 727,60	6 014,10	5 011,75	5,00%
Р	+ 20m	6 261,60	6 574,80	5 479,00	5,00%

## MANUTENTIONS : Forfaits zone de carénage - zone de travail

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

10/2023

702998-20231024-DEL2023\_097-DE

					ZONE DE	CARENAGE							ZONE D	E TRAVAIL			Publié le 2	25/1
Catégorie	Dimension (en mètre)			arénage 1 2 h				carénage 2 72 h		Zone T	echnique (d	urée hebdoi	madaire)			carénage nalière)	ID: 017-2	117
	(en meae)	2023	20:	24	Var %	2023	20	024	Var %	2023	20	24	Var %	2023	20	024	Var %	T
		TTC	TTC	HT	Val 76	TTC	TTC	HT	Val 76	TTC	TTC	HT	Val 76	TTC	TTC	HT	Val 76	
Α	-6m	113.10	130.20	108.50	15.1%	157.62	181.20	151,00	15,0%									
В	6 à 6m99	110,10	100,20	100,00	10,170	107,02	101,20	101,00	10,070	38,40	44,10	36,750	14,8%	10,50	12,00	10,00	14,3%	
C	7 à 7m99	169.50	195.00	162.50	15.0%	203.40	234.00	195.00	15,0%									_
D	8 à 8m99	.00,00	100,00	102,00	10,070	200,10	20.,00	.00,00	,.,.									
E	9 à 9m99	225.60	259,50	216.25	15.0%	322.20	370.50	308.75	15.0%	49.20	56,70	47.250	15.2%	15.90	18.30	15,25	15,1%	
F	10 à 10m99	220,00	200,00	210,20	10,070	022,20	070,00	000,70	10,070	40,20	00,70	47,200	10,270	10,00	10,00	10,20	10,170	
G	11 à 11m99	282.00	324.30	270.25	15.0%	382.56	440.10	366.75	15,0%									
H	12 à 12m99	202,00	324,30	270,23	13,070	302,30	440,10	300,73	10,070									
1	13 à 13m99	338.10	388,80	324.00	15.0%	507.00	582,90	485.75	15,0%	63,60	73,20	61,000	15,1%	21,30	24,60	20,50	15,5%	
J	14 à 14m99	330,10	300,00	324,00	13,070	307,00	302,30	403,73	10,070									
K	15 à 15m99	394,32	453,60	378,00	15,0%	618,60	711,30	592,75	15,0%									

Forfait carénage 1 : du 01/01/2024 au 31/03/2024 et du 01/10/2024 au 31/12/2024

Forfait carénage 2 : du 01/04/2024 au 30/09/2024

Les forfaits carénage comprennent une sortie de l'eau, mise à l'eau, deux transports, la location de bers 72h et l'occupation de la zone de carénage pendant 72h. Au delà de 72h la tarification en vigueur "zone de travail" s'appliquera.

Sinon le bateau devra être déplacé en zone technique (hebdomadaire) ou au port à sec.

Pour les plaisanciers extérieurs au port de plaisance de Rochefort (sans contrat mensuel, hivernage, été ou annuel) sera appliqué une majoration de 5% sur le tarif indiqué dans la grille tarifaire.

Pour les titulaires d'un contrat (mensuel, hivernage, été ou annuel) au port de plaisance de Rochefort sera appliqué une réduction de 10% sur le tarif indiqué dans la grille tarifaire.

#### **MANUTENTIONS**

Catégorie	Dim (en		1 gr	utage			2 gr	utages			4 gru 4 transp	_			Trar	nsport	
Categorie	mètre)	2023	202	24	Var %	2023	20	024	Var %	2023	202	24	Var %	2023	20	24	Var %
		TTC	TTC	HT	Vai /o	TTC	TTC	HT	Vai /0	TTC	TTC	HT	Vai /o	TTC	TTC	HT	Vai /0
Α	-6m	42,90	49.50	41.25	15.4%	80.40	92.40	77.00	14,9%	249.30	286.80	239.00	15.0%	25.80	29.70	24.75	15.1%
В	6 à 6m99	42,90	49,50	41,23	15,476	80,40	92,40	77,00	14,576	249,30	200,00	239,00	13,076	25,60	29,70	24,73	13,176
С	7 à 7m99	83.70	96.30	80.25	15,1%	129.72	149.10	124.25	14,9%	349,50	402,00	335.00	15,0%	35.70	41.10	34,25	15,1%
D	8 à 8m99	03,70	30,30	00,23	15,170	123,72	143,10	124,25	14,570	343,30	402,00	333,00	13,070	33,70	41,10	34,23	13,170
E	9 à 9m99	123,00	141.60	118.00	15.1%	179.40	206.40	172.00	15.1%	463.80	533.40	444.50	15.0%	45.30	52,20	43,50	15.2%
F	10 à 10m99	120,00	, 0 0	1.10,00	10,170	110,10	200,10	,	10,170	100,00	000,10	,	10,070	10,00	02,20	10,00	10,270
G	11 à 11m99	161.10	185.40	154.50	15,1%	229,80	264,30	220,25	15,0%	533.40	613,50	511,25	15,0%	53.40	61,50	51,25	15,2%
H	12 à 12m99	101,10	100,40	104,00	10,170	220,00	204,00	220,20	10,070	000,40	010,00	011,20	10,070	00,40	01,00	01,20	10,270
1	13 à 13m99	200,70	230.70	192.25	14,9%	281.70	324,00	270.00	15,0%	626.40	720,30	600.25	15.0%	62.10	71.40	59,50	15.0%
J	14 à 14m99	200,70	200,70	102,20	1-7,570	201,70	02-F,00	2.0,00	10,070	020,40	720,00	000,20	10,070	02,10	71,40	00,00	10,070
K	15 à 15m99	224.10	257.70	244.75	15.0%	338.10	200.00	224.00	45.00/					67.00	78.00	CE 00	15.0%
L	16 à 16m99	224,10	257,70	214,75	15,0%	336,10	388,80	324,00	15,0%					67,80	78,00	65,00	15,0%

Catémonia	Dim	N	latage – Dém	atage – Mot	eur	Calag	je du bateau	avec les bers	du port		Remorqu	age à flot				npage ence	
Catégorie	(en mètre)	2023	202	24	Var %	2023	2	024	Var %	2023	202	24	Var %	2023	20	)24	Var %
		TTC	TTC	HT	Vai /6	TTC	TTC	HT	Vai 76	TTC	TTC	HT	Vai /0	TTC	TTC	HT	Vai /6
Α	-6m	39.30	45.30	37.75	15.3%	23.40	27.00	22.50	15.4%								
В	6 à 6m99	33,30	40,00	31,13	13,370	20,40	27,00	22,30	13,470	28,20	32,40	27,00	14,9%				
С	7 à 7m99	50.70	58,20	48,50	14,8%	38.40	44.10	36.75	14,8%								
D	8 à 8m99	00,70	00,20	10,00	,070	00,10	,	,	1 1,070								
E	9 à 9m99	62.40	71.70	59.75	14.9%	51.00	58.80	49.00	15,3%	33,60	38,70	32,25	15,2%				
F	10 à 10m99	0=,10	,		,.,.	0.,00	00,00	10,00	,.,.					53.70	61,80	51,50	15,1%
G	11 à 11m99	73.20	84.30	70.25	15.2%	66.00	75.90	63.25	15.0%	41.40	47.70	39.75	15,2%	00,70	01,00	01,00	10,170
Н	12 à 12m99	. 0,20	0 1,00	. 0,20	10,270	00,00	70,00	00,20	10,070	,.0	,. 0	00,.0	10,270				
1	13 à 13m99	90,00	103,50	86.25	15.0%	78.90	90,60	75,50	14,8%	48.00	55,20	46.00	15,0%				
J	14 à 14m99	55,00	100,00	00,20	10,070	70,00	55,00	70,00	1-1,070	40,00	55,20	40,00	10,070	ĺ			
K	15 à 15m99									57,60	66,30	55,25	15,1%				
L	16 à 16m99									57,00	00,30	00,20	15,170				

#### Le tarif des manutentions est majoré de 30 € TTC si le règlement ne s'effectue pas le même jour que la manutention.

Pour les titulaires d'un contrat (mensuel, hivernage, été ou annuel) au port de plaisance de Rochefort sera appliqué une réduction de 10% sur le tarif indiqué dans la grille tarifaire. Ces tarifs sont applicables dans la limite de capacités de nos moyens de manutention

- (1) les agents chargés du calage de bateau effectueront ce service sous la responsabilité du propriétaire ou de son représentant. Toute modification ultérieure du calage est interdite.
- (2) ce service ne prend en compte que la manipulation du mât ou du moteur avec l'engin de levage du port de plaisance.

En aucun cas les agents ne pourront intervenir sur le mât, sur le bateau : interventions sur les gréements dormants et courants.

1 grutage est considéré sur un temps de 1 heure de manutention (environ). Au-delà une facturation de 50 % du prix du grutage sera appliquée par heure d'immobilisation de la grue.

L'immobilisation de la remorque après le transport du bateau sera facturé 50 % du tarif du transport en vigueur par heure.

Toute manutention sera annulée et reportée lors de la diffusion d'un bulletin météo spécial (en cours)

(3) Prestation valable dans l'année en cours. (ceci ne comprend pas le calage sur nos bers)

#### **LOCATION DE BERS**

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

10/2023

702998-20231024-DEL2023\_097-DE

			2	4 h			7	jours			30 J	ours			Ar	nnée	Publié le 25/
	Dim (en	2023	20:	24		2023	20	024		2023	20:	24		2023	20	)24	
Catégorie	mètre)	TTC	TTC	нт	Var %	ттс	ттс	нт	Var %	TTC	TTC	нт	Var %	TTC	TTC	нт	ID : 017-2117
Α	-6m	3.35	3,60	3.00	7.5%	15,50	16.20	13.50	4.5%	20.40	21.60	18.00	5,9%	214.20	225.00	187.50	5,0%
В	6 à 6m99	5,55	3,00	3,00	7,576	15,50	10,20	13,30	4,576	20,40	21,00	10,00	5,576	214,20	223,00	107,50	3,078
С	7 à 7m99	4.85	5,10	4,25	5,2%	21,60	22,80	19.00	5,6%	35,70	37,50	31,25	5,0%	343.20	360,60	300,50	5,1%
D	8 à 8m99	4,00	3,10	4,23	3,2 /6	21,00	22,00	19,00	3,076	33,70	37,30	31,23	3,076	343,20	300,00	300,30	5,176
E	9 à 9m99	6.75	7.20	6.00	6,7%	29.40	30.90	25.75	5.1%	39,90	42.00	35.00	5.3%	449.70	472.20	393.50	5,0%
F	10 à 10m99	0,73	7,20	0,00	0,7 70	23,40	30,30	23,73	5,170	33,30	42,00	33,00	3,370	440,70	472,20	333,30	3,070
G	11 à 11m99	8.60	9,00	7,50	4,7%	38,10	40,20	33.50	5,5%	51.00	53,70	44.75	5,3%	556,80	584,70	487.25	5,0%
H	12 à 12m99	0,00	3,00	7,50	4,7 70	30,10	40,20	33,30	3,370	31,00	33,70	44,73	3,370	330,00	304,70	407,23	3,070
1	13 à 13m99	9.80	10,20	8,50	4.1%	43.20	45.30	37.75	4.9%	61.20	64,50	53.75	5,4%	664,50	697,80	581.50	5,0%
J	14 à 14m99	9,00	10,20	0,30	4,170	43,20	45,50	31,13	4,576	01,20	04,50	33,73	5,476	004,50	037,00	361,30	3,078
K	15 à 15m99	13,45	14,10	11,75	4,8%	45,30	47,70	39,75	5,3%	81,60	85,80	71,50	5,1%	827,40	868,80	724,00	5,0%

<sup>\*</sup> Tarif 1/2 Ber 50 % du tarif Ber entier

## FRAIS DE PARKING POUR REMORQUE

	2023	2024	Var %
Stockage remorque sur zone à terre (par mois)	30,00	30,00	0,0%

Tout mois entamé est dû en intégralité.

#### **ELECTRICITE**

Fourniture d'énergie électrique (1 seule prise par bateau), 6 ampères compris dans le forfait. Au-delà, un forfait d'énergie supplémentaire (16A) pourra être proposé en fonction des possibilités des équipements du port.

Pour chaque modification de la puissance de la prise, une facturation de 15 € sera appliquée.

			Fo	ourniture d'éner	gie				
			MEN	ISUEL			ANNUE	L (1)	
Catégorie	Dim (en mètre)	2023	20	024	Var %	2023	20	24	Var %
		TTC	TTC	HT	Val 76	TTC	TTC	HT	Val 70
Α	-6m								
В	6 à 6m99								
С	7 à 7m99	20,00	22,20	18,50	11,0%	240,00	264,00	220,00	10,0%
D	8 à 8m99								
E	9 à 9m99								
F	10 à 10m99								
G	11 à 11m99								
Н	12 à 12m99	30,00	33,00	27,50	10,0%	360,00	396,00	330,00	10,0%
1	13 à 13m99								
J	14 à 14m99								
K	15 à 15m99								
L	16 à 16m99								
M	17 à 17m99	40.00	44.40	20.75	40.00/	400.00	500.00	440.00	40.00.0/
N	18 à 18m99	40,00	44,10	36,75	10,3%	480,00	528,00	440,00	10,00 %
0	19 à 19m99								
Р	+20m	1							

<sup>(1)</sup> Cette redevance n'est ni résiliable, ni remboursable.

## FRAIS DE GESTION ADMINISTRATIVE

	2023	2024	Var %
COURRIER: Distribution, gestion du courrier, livraison de colis	gratuit	gratuit	
FRAIS DE GESTION: Frais de relance, dossier contentieux, relances contrats impayés, escales non déclarées à l'arrivée, départ sans payer et/ou refus de payer.	30,00	30,00	0,0%
MAJORATION MANUTENTION non réglée dans les délais.	30,00	30,00	0,0%
FRAIS DE RECHERCHE: Identification des bateaux pour non acquittement des droits de port annuels ou mensuels.	50,00	50,00	0,0%
MISE EN FOURRIERE (l'opération/jour).	50,00	50,00	0,0%

#### DOUCHES ET SANITAIRES

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le 25/10/2023

5<sup>2</sup>L0~

ID: 017-211702998-20231024-DEL2023\_097-DE

L'accès aux douches et sanitaires sont réservés uniquement aux usagés du port de plaisance.

Badges sanitaires : le premier est gratuit pour les plaisanciers titulaires d'un contrat annuel ou mensuel.

Tout badge supplémentaire sera facturé à 10 € l'unité (Ex: perte,vol ou autre).

#### FRAIS et TAXES DIVERS

				2024	Var %
Taxe d'enlèvement d'objets encombrants : (pontons et catways et terre plein)					0,0%
Matériel de prêt non restitué (adaptateurs borne électrique, borne à eau l'unit	30,00	30,00	0,0%		
Embout de tuyau (l'unité)					0,0%
Rejets non autorisés des eaux noires, des eaux de fond de cale et carburant dans le port.					0,0%
		SEMAINE	70,00	70,00	0,0%
INTERVENTION D'URGENCE : Agent hors horaire de travail	L'heure	WE	100,00	100,00	0,0%
		NUIT	200,00	200,00	0,0%

#### **LOCATION BOX**

La location des box sera possible pour les titulaires d'un contrat (mensuel, hivernage, été ou annuel) au port de plaisance de Rochefort et selon la disponibilité des équipements.

	2024					
Dimensions box	4 à 5 m²	+ 5m²				
Tarif mensuel	25,00	30,00				
Coût de remise en état	Tarif mensuel x 3	Tarif mensuel x 3				

Cette redevance n'est pas remboursable.

#### PRESTATIONS GENERALES

Les titulaires d'un contrat annuel :

- a) Pour ceux qui sont à couple ou étant à couple ou ne bénéficiant pas d'un ponton, bénéficieront d'une réduction de 10 % du tarif en vigueur.
- b) Patrimoine maritime: Les titulaires d'un forfait annuel à flot et propriétaires d'un navire inscrit au patrimoine maritime bénéficient d'une réduction de 20 % du tarif en vigueur.
- c) Les titulaires d'un forfait annuel bénéficient d'un grutage gratuit si le bateau libère sa place à flot avant le 15/09/2024 pour une période de 8 mois minimum.

#### **ENVIRONNEMENT**

Tarif dépollution sur l'eau 400 euros (intervention des agents de la ville de Rochefort + produits)

Tarif dépollution à terre 200 euros (intervention des agents de la ville de Rochefort + produits)

#### CLUB ET ASSOCIATIONS (applicable à partir de 5 bateaux)

		2023	2024	Var %
bateau de -10m	par nuité	9,00	9,00	0,0%
bateau de 10m et +	par nuité	13,00	13,00	0,0%

#### **VEDETTE A PASSAGERS**

Droit d'accostage selon la convention entre la Communauté d'agglomération Rochefort Océan et la Ville de Rochefort « Gestion du ponton de la Corderie Royale » en date du 28 janvier 2015

		2023	2024	Var %
Accostage	1	150,00	150,00	0,0%
	10	900,00	900,00	0,0%
	Annuel	tarif du forfait annuel à	tarif du forfait annuel	
	Affiliaei	flot	à flot	

#### DROITS DE PLACE SUR LE DOMAINE PUBLIC

Les tarifs Ville s'appliquent au domaine portuaire pour les droits de place sur le domaine public.

#### INDEMNITE

En cas de non paiement d'indemnité et de dénonciation du contrat, une d'indemnité d'occupation du domaine public sans titre d'un montant égal au montant de la redevance due en fonction de la durée d'occupation, sera facturée.

# SECTEUR TECHNIQU

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023 Publié le 25/10/2023

## PRESTATIONS SERVICES TECHNIQUES

TRANSPORT ET MANUTENTION		LOCATION			REMPLACEMENT			
		Tarif 2024	VAR €	VAR %	Tarif 2023	Tarif 2024	VAR€	VAR %
FORFAIT FRAIS DE TRANSPORT ET MAIN D'ŒUVRE	150,00	153,00	3,0	2,0%				
chaise métal et polypropylène	0,70	0,75	0,1	7,1%	53,50	54,00	0,50	0,9%
table pliante polypropylène	5,00	5,10	0,1	2,0%	60,80	61,00	0,20	0,3%
table pliante bois	5,00	5,10	0,1	2,0%	84,50	85,00	0,50	0,6%
table panneau + tréteaux (unité)	5,00	5,10	0,1	2,0%	105,00	106,00	1,00	1,0%
barrière Heras + pied béton	9,50	9,70	0,2	2,1%	48,50	49,50	1,00	2,1%
barrière métallique modèle Vauban (unité)	5,70	5,80	0,1	1,8%	120,50	121,00	0,50	0,4%
grand podium bâché	796,00	800,00	4,0	0,5%	26 907,00	26 920,00	13,00	0,05%
podium (le M2)	72,10	74,00	1,9	2,6%	418,00	420,00	2,00	0,5%
tivoli 3x3ml	88,00	90,00	2,0	2,3%	752,00	755,00	3,00	0,4%
tivoli 4,50x3ml	88,00	90,00	2,0	2,3%	960,00	965,00	5,00	0,5%
drapeau (unité) + mâtereau (unité)	9,00	9,30	0,3	3,3%	195,00	196,00	1,00	0,5%
anti camion bélier	20,60	21,00	0,4	1,9%	989,00	995,00	6,00	0,6%
mange debout	10,30	10,50	0,2	1,9%	58,00	59,00	1,00	1,7%
urne	22,30	22,50	0,2	0,9%	325,00	326,00	1,00	0,3%
sono portative	144,50	147,00	2,5	1,7%	3 805,00	3 820,00	15,00	0,4%
grille exposition métal (unité)	5,90	6,00	0,1	1,7%	25,60	26,00	0,40	1,6%
container 8 pieds	38,70	39,50	0,8	2,1%	3 090,00	3 095,00	5,00	0,2%
container Ampliroll	154,50	157,00	2,5	1,6%	7 913,00	7 920,00	7,00	0,09%
panneaux d'exposition moquette (unité) 5,20 <b>5,30</b> 0,1 1,9% 278,00 <b>280,00</b> 2,00								0,7%
Les forfaits et unités sont appliqués pour mise à disposition sur une période maxin	nale de 5 jours	sur le territoire	e de la c	commune	e de Rochefo	rt	•	

INTERVENTION DES SERVICES MUNICIPAU	X	Tarif 2023	Tarif 2024	VAR €	VAR
déplacement d'une voiture de liaison de type Berline ou camionnette (non compris chauffeur)	FORFAIT	50,00	51,00	1,00	2,0%
déplacement d'un fourgon ou camion C.U. 3,5 tonnes (non compris chauffeur)	FORFAIT	50,00	51,00	1,00	2,0%
déplacement d'un véhicule multi-bennes (y compris le chauffeur)	heure	85,00	87,00	2,00	2,4%
camion-benne avec grue manutention (y compris le chauffeur)	heure	85,00	87,00	2,00	2,4%
élévateur 2 tonnes maxi (y compris le chauffeur)	heure	56,15	57,50	1,35	2,4%
location de camion nacelle avec chauffeur et servant	heure	139,00	142,00	3,00	2,2%
tracto-pelle (y compris le chauffeur)	heure	125,00	128,00	3,00	2,4%
mise à disposition d'un groupe compresseur (y compris tuyauteries, marteau- piqueur, pour une durée maxi de 1 heure, compris fourniture de carburant et transport aller-retour)(non compris la main d'œuvre)	heure	17,50	18,00	0,50	2,9%
mise à disposition d'un groupe moto-pompe y compris carburant et transport (non compris la main d'œuvre)	heure	26,80	27,50	0,70	2,6%
mise à disposition d'un Agent technique (agent de salubrité, conducteur auto PL ou assimilé) charges salariales incluses de 7h00 à 19h00	heure	37,00	38,00	1,00	2,7%
mise à disposition d'un Agent de maîtrise (contrôleur ou assimilé) charges salariales incluses de 7h00 à 19h00	heure	42,00	43,00	1,00	2,4%
mise à disposition d'un Cadre Technicien (ou assimilé) charges salariales incluses de 7h00 à 19h00	heure	60,50	62,00	1,50	2,5%
mise à disposition d'un Agent technique entre 19h00 et 7h00 - charges salariales incluses	heure	67,00	68,50	1,50	2,2%
mise à disposition d'un Agent de maîtrise (contrôleur ou assimilé) entre 19h00 et 7h00 - charges salariales incluses	heure	70,60	72,00	1,40	2,0%
mise à disposition d'un Cadre Technicien (ou assimilé) charges salariales incluses entre 19h00 et 7h00	heure	102,50	105,00	2,50	2,4%
nise à disposition Agent technique (agent de salubrité, conducteur auto PL ou assimilé) charges salariales incluses de 7h00 à 19h00 le dimanche ou jour férié	heure	55,50	57,00	1,50	2,7%
mise à disposition d'un Agent de maîtrise (contrôleur ou assimilé) charges salariales incluses de 7h00 à 19h00 le dimanche ou jour férié	heure	62,50	64,00	1,50	2,49
mise à disposition d'un Cadre Technicien (ou assimilé) charges salariales incluses de 7h00 à 19h00 le dimanche ou jour férié	heure	90,50	93,00	2,50	2,8%
mise à disposition de la balayeuse aspiratrice - chauffeur compris (non compris le traitement des déchets collectés)	heure	182,00	186,00	4,00	2,29
mise à disposition d'une laveuse haute pression - chauffeur compris	heure	155,00	159,00	4,00	2,69

Envoyé en préfecture le 25/10/2023 SECTEUR ESPACES VERTS, PRO Reçu en préfecture le 25/10/2023 Publié le 25/10/2023

CONSERVATOIRE DU BEGONIA			Tarifs 1	TC au 1er ja	anvier 20 <mark>ി</mark> റ്	: 017-211702998-20231024-DEL2023_097-DE	
CONSERVA	CIOIRE DO E	BEGONIA	2023	2024	VAR€	VAR %	
Visites	Tarif normal	Adultes	5,00	6,00	1,00	20,0%	
	Tarif réduit	Carte privilège ou Office du Tourisme, Visites "en liberté ", enfants de 12 à 18 ans et groupe (à partir de 15 personnes)	4,00	5,00	1,00	25,0%	
	Tarif scolaire	Groupe de scolaires moins de 12 ans	2,00	2,50	0,50	25,0%	
	Gratuité	Enfant de moins de 12 ans accompagnant les parents	Gratuit	Gratuit			
						1	, T
	В	égonia à l'unité moins d'un an	8,00	8,00	0,00	0,0%	
Ventes	Bé	égonia à l'unité (moins d'un an) vendu par lot à partir de 3		7,00	0,00	0,0%	
		Bégonia à l'unité plus d'un an	16,00	16,00	0,00	0,0%	
	1	Bégonia donnés (valorisation)	8,00	8,00	0,00	0,0%	

DECO	Tarifs TTC au 1er janvier 2023					
DECC	2023	2024	VAR€	VAR %		
FORFAIT JOURNALIER FRAIS DE TRANSPORT ET MAIN D'ŒUVRE *		150,00	153,00	3,00	2,0%	
		arbuste ht 1,50/2 m l'unité	7,30	7,40	0,10	1,4%
	ķ	plantes vertes ht 1/1,50 m l'unité	7,30	7,40	0,10	1,4%
LOCATION DE VEGETAUX PAR JOUR	jardinières longueur 1 m l'	77,50	78,50	1,00	1,3%	
		79,00	80,00	1,00	1,3%	
	рс	8,50	8,60	0,10	1,2%	
	arbuste ht 1,50/2 m l'unité			73,00	1,00	1,4%
REMPLACEMENT DE VEGETAUX	plantes vertes ht 1/1,50 m l'unité			83,50	1,00	1,2%
ENDOMMAGES OU MANQUANTS	jardinières longueur 1 m l'unité (bambou ou bougainvillier)			125,00	1,40	1,1%
ENDOMINAGES OF MANQUANTS	bacs plantés grands volumes			190,00	4,50	2,4%
	potées et coupes ht 0,50 m l'unité			31,50	0,50	1,6%
INTERVENTION SERVICES ESPACES	remise en état surface engazonnée par m² ou ml y compris main-d'oeuvre et fourniture			31,50	0,50	1,6%
VERTS	remise en état massif arbustif par m² ou ml y compris main-d'oeuvre et fourniture			83,50	1,00	1,2%
VERIS	remise en état massif de vivaces par m² ou ml y compris main-d'oeuvre et fourniture			52,50	1,00	1,9%
LOCATION DE BENNE A ORDURES	mise en place et évacuation (à vide) la journée			184,00	3,00	1,7%
(10m3)	traitement des déchets tout venant	137,00	142,50	5,50	4,0%	

<sup>\*</sup> les prix correspondent à une mise à disposition sur une période maximale de 5 jours sur le territoire de la commune de Rochefort